

Rapport annuel

2021-2022

Société ontarienne des infrastructures
et de l'immobilier

TABLE DES MATIÈRES

RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE	3
MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	5
VISION, MISSION ET VALEURS	7
GOVERNANCE	9
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	10
RENDEMENT OPÉRATIONNEL EN 2021-2022	12
‣ 1. OPTIMISER NOTRE RAYONNEMENT	13
‣ 2. AVOIR LA CONFIANCE DES GOUVERNEMENTS ET DU MARCHÉ	14
‣ 3. ATTEINDRE L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE	15
‣ 4. ATTIRER ET RETENIR LES GRANDS TALENTS	15
GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE	16
RÉSULTATS FINANCIERS	20
‣ RAPPORT DE GESTION	21
‣ ÉTATS FINANCIERS	30
ANNEXE	59
‣ MANDAT LÉGISLATIF	59
‣ ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE – IO RÉINVESTIT DANS LES COLLECTIVITÉS	59
‣ PRIX 2021-2022	60

RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE

Infrastructure Ontario reconnaît que nous travaillons et résidons sur le territoire traditionnel et les terres visées par des traités de nombreuses nations. Notre siège social de Toronto, situé au 1, rue Dundas, est couvert par le Traité no 13. Il se trouve sur les terres et le territoire visés par des traités des Mississaugas de Credit et sur le territoire traditionnel des Anichinabés, des Chippewas, des Haudenosauns et des Wendats.

Nous reconnaissons également que nous travaillons et vivons sur des terres qui sont le foyer des Métis, des Inuits et d'autres peuples autochtones, et qui résultent des contributions apportées par ces peuples à la création et à la consolidation de nos communautés, de notre province, de notre pays et plus largement de l'« île de la Tortue » (l'Amérique du Nord).

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel d'Infrastructure Ontario (IO), lequel souligne les réalisations et les résultats obtenus au cours de l'exercice 2021-2022.

Au cours de la dernière année, malgré les difficultés causées par la pandémie, le personnel et la haute direction d'IO ont travaillé sans relâche pour assurer la prestation d'un service exceptionnel au gouvernement de l'Ontario, en réalisant des projets d'infrastructure, des services immobiliers, des prêts à l'infrastructure et des conseils commerciaux pour répondre aux besoins de toute la province.

IO a continué à soutenir l'engagement du gouvernement en faveur de l'infrastructure publique en maintenant une filière régulière comprenant de nombreux projets, avec tout en utilisant des modèles d'approvisionnement novateurs pour réaliser en gagnant toujours en efficacité. Notre organisme a encore accru la valeur des actifs publics grâce à la gestion stratégique du portefeuille immobilier du gouvernement et à la réalisation d'importantes transactions commerciales. Le programme de prêts d'IO a soutenu le renouvellement de l'infrastructure du secteur public en accordant des prêts à long terme abordables à des dizaines de clients admissibles qui entreprennent des projets d'infrastructure dans toute la province.

Fin 2021, le ministre de l'Infrastructure a signé un nouveau protocole d'accord entre IO et le ministère de l'Infrastructure. Ce document de gouvernance établit le cadre de responsabilité d'IO. Il définit les attentes en matière d'accords opérationnels, administratifs, financiers, d'audit et de déclaration entre IO et le Ministère, qui garantissent que nous optimisons les ressources dans tout ce que nous faisons. Le nouveau protocole établit une base sur laquelle nous pouvons lancer un portefeuille de projets toujours plus vastes et plus complexe au nom du gouvernement.

Nous sommes redevables à nos intervenants et partenaires qui ont collaboré avec nous tout au long de la deuxième année de la pandémie. Nos réalisations de la dernière année auraient été impossibles sans la souplesse et la détermination dont ils ont fait preuve pour faire avancer nos projets dans une période difficile. Nous leur sommes reconnaissants de leurs conseils quant à la meilleure façon d'adapter notre programme à l'évolution de la dynamique du marché, et nous prenons au sérieux notre engagement envers le marché, qui consiste à maintenir une filière fiable et bien échelonnée afin d'optimiser les perspectives et la concurrence.

Cette année, Carmine Francella, Carol Pennycook, Mark Romoff, Amit Monga et Bashar Alrehany ont rallié le Conseil d'administration en tant que nouveaux administrateurs, apportant ensemble une riche expérience et une grande expertise. Au nom de mes collègues membres du Conseil d'administration, je souhaite exprimer mes remerciements et ma reconnaissance à Jane Pepino, Clark Savolaine et Annesley Wallace, qui ont quitté le Conseil au cours de l'année écoulée. Leur perspicacité et leur engagement envers la fonction publique se sont avérés inestimables pour le Conseil tout au long de leur mandat.

Je souhaite également remercier le président-directeur général d'IO, Michael Lindsay, et tous les employés de l'organisation pour leur engagement envers l'excellence et leur dévouement. C'est grâce à leur travail acharné et à leur professionnalisme qu'IO continuera à assurer la prestation de services exemplaires au gouvernement au cours de l'année à venir.

David Lindsay

Président du Conseil d'administration

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

En 2021-2022, Infrastructure Ontario a grandement et directement contribué à l'édification d'un Ontario branché, moderne et compétitif.

Bien que la pandémie mondiale ait continué à poser des défis sans précédent cette dernière année, je suis fier de la capacité avérée de cette organisation et de son personnel à faire preuve de résilience, d'inventivité et d'agilité dans la conduite de l'important travail que nous a confié le gouvernement de l'Ontario.

Je suis heureux de mettre ici en valeur plusieurs réalisations majeures.

Exécution des transactions

Au cours de l'année écoulée, deux grands projets ont été pratiquement achevés, cinq ont été clôturés financièrement et huit sont entrés en phase de passation de marchés. Depuis sa création, IO a mis en œuvre plus de 143 projets de ce genre. Compte tenu de l'évolution de la dynamique du marché et de la complexité croissante des projets du programme d'infrastructure du gouvernement, nous avons exigé une collaboration toujours plus étroite avec nos partenaires industriels. Cette collaboration nous a amenés à réfléchir à la meilleure façon de réaliser chacun des projets, à mieux exploiter l'innovation du secteur privé et à organiser nos projets de manière à susciter l'intérêt et la concurrence les plus larges possibles.

IO a maintenant entamé la phase de la passation de marchés pour le premier des trois projets de soins de santé au moyen d'une nouvelle stratégie progressive, en collaborant avec des partenaires pour répertorier et traiter en amont les risques du projet avant de passer à la phase de construction. Dans le cadre de notre soutien au plan de transport en commun du gouvernement, nous avons également coopéré avec Metrolinx afin d'adopter une approche différente de la répartition des risques et de l'utilisation d'incitatifs dans les contrats de creusement de tunnels pour le prolongement ouest de la ligne Eglinton Crosstown et le prolongement du métro de Scarborough. Grâce à cela, ces deux projets ont commencé le forage du tunnel avant la date prévue. Enfin, le premier des quatre nouveaux centres de soins de longue durée de 320 lits a été achevé grâce à notre programme de construction accélérée. La nouvelle approche en matière d'approvisionnement et de passation de marchés a permis de construire ce foyer en un peu plus d'une année civile, presque quatre à cinq fois plus vite qu'avec une approche classique.

Gestion des actifs

À la suite d'une vaste consultation avec des chefs de file de l'industrie et les partenaires des ministères provinciaux, IO a entamé l'octroi d'un ensemble révisé de contrats de services immobiliers et de services de gestion des transactions. Les promoteurs retenus pour ces contrats nous aideront à optimiser les services de gestion immobilière et les transactions de location dans l'ensemble du portefeuille immobilier de l'Ontario, qui représente plusieurs milliards de dollars. En outre, en travaillant en étroite collaboration avec le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs, nous avons affecté plus de 769 millions de dollars à l'exploitation et au maintien du portefeuille du gouvernement, et 285 millions de dollars sont réservés à des réparations majeures et à des améliorations locatives.

IO a également joué un rôle crucial dans la reprise en toute sécurité des réunions et des services en personne essentiels dans la fonction publique de l'Ontario.

Élaboration de solutions commerciales

En un peu plus d'un an, IO a réussi à définir et à diriger un processus d'approvisionnement nouveau, innovateur et transparent pour le Programme accéléré d'Internet à haute vitesse de la province, afin de fournir l'Internet à haute vitesse à des centaines de milliers d'Ontariens mal desservis d'ici la fin de 2025. De nombreuses autres administrations au Canada et aux États-Unis ont récemment annoncé leur intention de suivre elles aussi notre approche.

Au nom du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, IO dirige également le réaménagement de la Place de l'Ontario en collaboration avec trois locataires du secteur privé sélectionnés par appel d'offres. Les expériences combinées offertes par ces locataires redonneront au site son ancien statut de destination touristique emblématique, tout en préservant un accès libre et sans entrave aux espaces publics et à l'intégralité du rivage de la Place de l'Ontario.

Enfin, le programme de prêts d'IO continue d'accorder du financement abordable et à long terme aux clients du secteur public, permettant ainsi le renouvellement et la revitalisation des infrastructures communautaires. L'an dernier, IO a approuvé 71 nouveaux prêts d'une valeur d'environ 450 millions de dollars, ce qui porte la valeur totale des prêts consentis depuis l'établissement du programme à 11,9 milliards de dollars. IO collabore également avec le ministère des Soins de longue durée afin de respecter l'engagement pris par le

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

gouvernement de fournir plus de 300 millions de dollars en prêts assortis de garanties à certains foyers de soins de longue durée sans but lucratif afin d'accroître les capacités un peu partout dans la province.

Affirmer l'équité, la diversité et l'inclusion

Sur ses lieux de travail, IO a fait d'importants progrès dans la promotion de l'équité, la diversité et l'inclusion. En plus des révisions apportées à notre code de conduite et de la formation de groupes de ressources pour les employés afin d'améliorer l'accès aux ressources et au mentorat, nous faisons évoluer nos processus internes (c'est-à-dire l'éducation et la formation, le recrutement, et la gouvernance) afin de prendre des mesures constructives pour atteindre notre objectif : un lieu de travail véritablement inclusif et exempt de préjugés. Il nous reste encore beaucoup de travail à faire, tant au sein de notre organisation qu'avec nos partenaires des secteurs dans lesquels nous travaillons.

Les membres du personnel d'IO ont fait preuve d'une polyvalence et d'une créativité remarquables en produisant d'excellents résultats. Je me considère privilégié de travailler avec un groupe de professionnels aussi remarquable, et je ne saurais trop les remercier pour leur dévouement et leur engagement. Nous nous réjouissons de continuer à servir le gouvernement et la population de l'Ontario.

Michael Lindsay

Président-directeur général

VISION, MISSION ET VALEURS

Infrastructure Ontario (IO/l'organisme) est un organisme de la Couronne du gouvernement de l'Ontario qui s'associe aux secteurs public et privé pour créer un paysage d'infrastructure plus cohérent, moderne et concurrentiel dans la province.

IO occupe une position unique pour harmoniser les politiques publiques et les modes de réalisation et l'innovation associés au secteur privé. Grâce à des partenariats avec le secteur privé, IO vise à obtenir de meilleurs résultats pour la province, notamment des actifs de meilleure qualité, livrés plus rapidement et à moindre coût.

L'organisme s'efforce de comprendre les besoins des clients du secteur public afin de leur offrir des solutions qui leur permettent d'obtenir les résultats souhaités de manière efficace et rentable. Sa capacité à protéger l'intérêt public, à optimiser la valeur pour les contribuables et à exécuter des modèles de prestation novateurs dépend de la solidité de ses relations avec ses partenaires et ses clients, lesquelles reposent sur la confiance et la fiabilité.

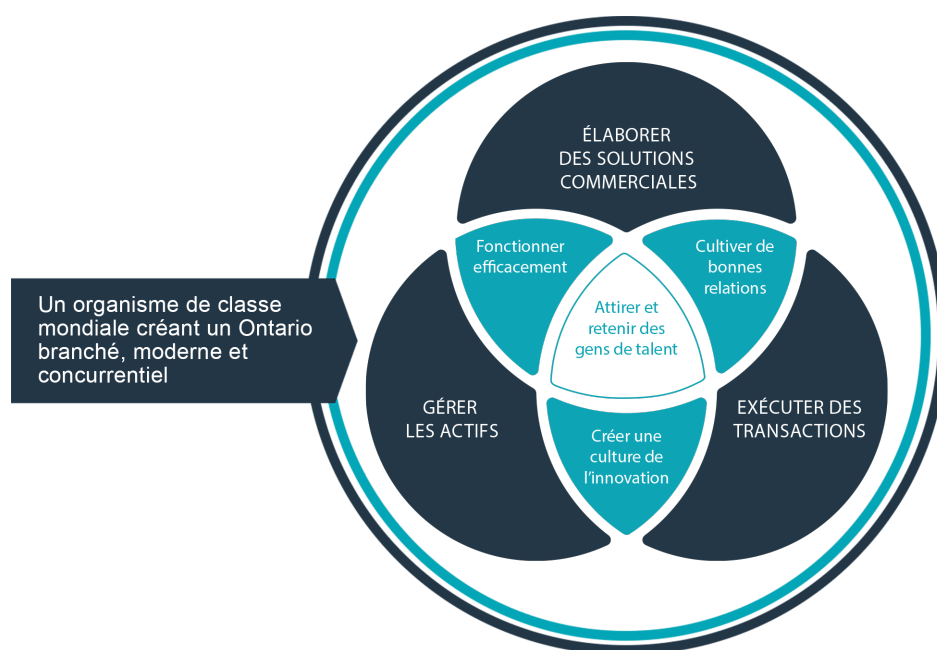
Son expérience et ses capacités dans les domaines de l'immobilier, des infrastructures, des prêts, de la mise en valeur et des projets commerciaux lui permettent d'apporter un large éventail de solutions. Lorsqu'il propose une démarche impliquant toutes ses ressources aux ministères clients, aux partenaires et au gouvernement, il peut leur donner le meilleur de lui-même pour concevoir des solutions, exécuter des transactions et gérer les actifs.

Tandis que la nature de son travail évolue, IO continue à gérer plusieurs risques principalement liés à l'exécution d'un mandat élargi, à l'accès aux talents et aux capacités nécessaires pour tenir nos engagements sur un marché compétitif, et à la gestion des problèmes de coûts et de rendement causés par la pandémie de COVID-19.

VISION

La vision d'IO explique sa raison d'être. Par l'intermédiaire du ministère de l'Infrastructure, le gouvernement a confié à IO un mandat des plus importants : assurer la conception, l'exécution et la prestation de services essentiels à l'Ontario grâce à un large éventail de solutions. La vision de l'organisme consiste à avoir de l'ambition, investir et se développer de manière constante et prudente afin de pouvoir réaliser son mandat.

Figure 1 : Vision, mission et valeurs d'IO



VISION, MISSION ET VALEURS

MISSION

La mission d'IO s'appuie sur une vision ambitieuse et définit « ce que nous faisons ». Plus précisément, elle décrit notre proposition de valeur, qui consiste à proposer et à mettre en œuvre des solutions à l'appui des principales priorités du gouvernement, tout en soutenant la planification et la mise au point de propriétés gouvernementales stratégiques. Notre mission comporte trois volets interreliés :

Mettre au point des solutions commerciales : Collaborer avec le gouvernement pour trouver des possibilités de mettre en œuvre des approches économiques pour la fourniture de biens et la prestation de services publics.

Exécuter des transactions : Élaborer des formes nouvelles et inédites de partenariats public-privé dans de nouvelles catégories et de nouveaux secteurs, tout en continuant à assurer une exécution dans les délais.

Gérer les actifs : Optimiser les possibilités d'optimisation et de mise en valeur des actifs en élargissant notre rôle dans la gestion des actifs du gouvernement à tous les ministères, organismes et entités du secteur public de la province.

VALUERS

Les valeurs d'IO soutiennent la vision et la mission de manière à définir « comment faire les choses ». Ces valeurs sont ancrées dans l'ensemble de l'organisme et conformes aux normes les plus élevées dans toutes les interactions de l'organisme avec les clients et le marché. Les valeurs fondamentales suivantes orientent toutes les activités d'IO :

- ▶ Chercher constamment à gagner la confiance du public
- ▶ Agir avec vivacité et habileté dans l'optique de trouver des solutions
- ▶ Promouvoir l'équité, la diversité, l'inclusion et l'innovation
- ▶ Attirer et maintenir en poste des personnes de talent

En se fondant sur sa vision, sa mission et ses valeurs, IO a élaboré un plan stratégique qui concilie son orientation avec sa proposition de valeur à la province, ce qui lui permet de mieux tirer parti des capacités de tous les groupes, de répondre aux besoins des clients et de faire avancer les priorités du gouvernement. L'organisme dispose ainsi d'une feuille de route sur trois ans pour investir dans son personnel, rationaliser sa façon de collaborer avec ses partenaires et, en fin de compte, accroître son influence de manière constructive et structurée.

Le présent rapport annuel décrit le type de gouvernance et la structure d'IO, ainsi que le rendement opérationnel obtenu en 2021-2022 par rapport à nos quatre objectifs stratégiques. Il présente également les principaux risques et les résultats financiers de l'exercice.

GOUVERNANCE

IO applique des normes de gouvernance générale très strictes pour assurer son efficacité fonctionnelle et sa responsabilisation. IO est dirigée par un Conseil d'administration et un président-directeur général nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Infrastructure.

IO est responsable devant l'Assemblée législative de l'Ontario par l'intermédiaire du ministre de l'Infrastructure et rend compte au ministre par l'intermédiaire du président du Conseil d'administration. Un protocole d'entente (PE) intervenu entre IO et le ministre clarifie et délimite les rôles et responsabilités d'IO, ainsi que le cadre de responsabilité entre le Ministère et l'organisme.

Le plan d'activités et le rapport annuel soumis au ministre sont préparés conformément aux lois applicables et à la Directive concernant les organismes et les nominations du gouvernement. Les seuils décisionnels des comités de direction et des membres du personnel d'IO sont régis par une délégation de

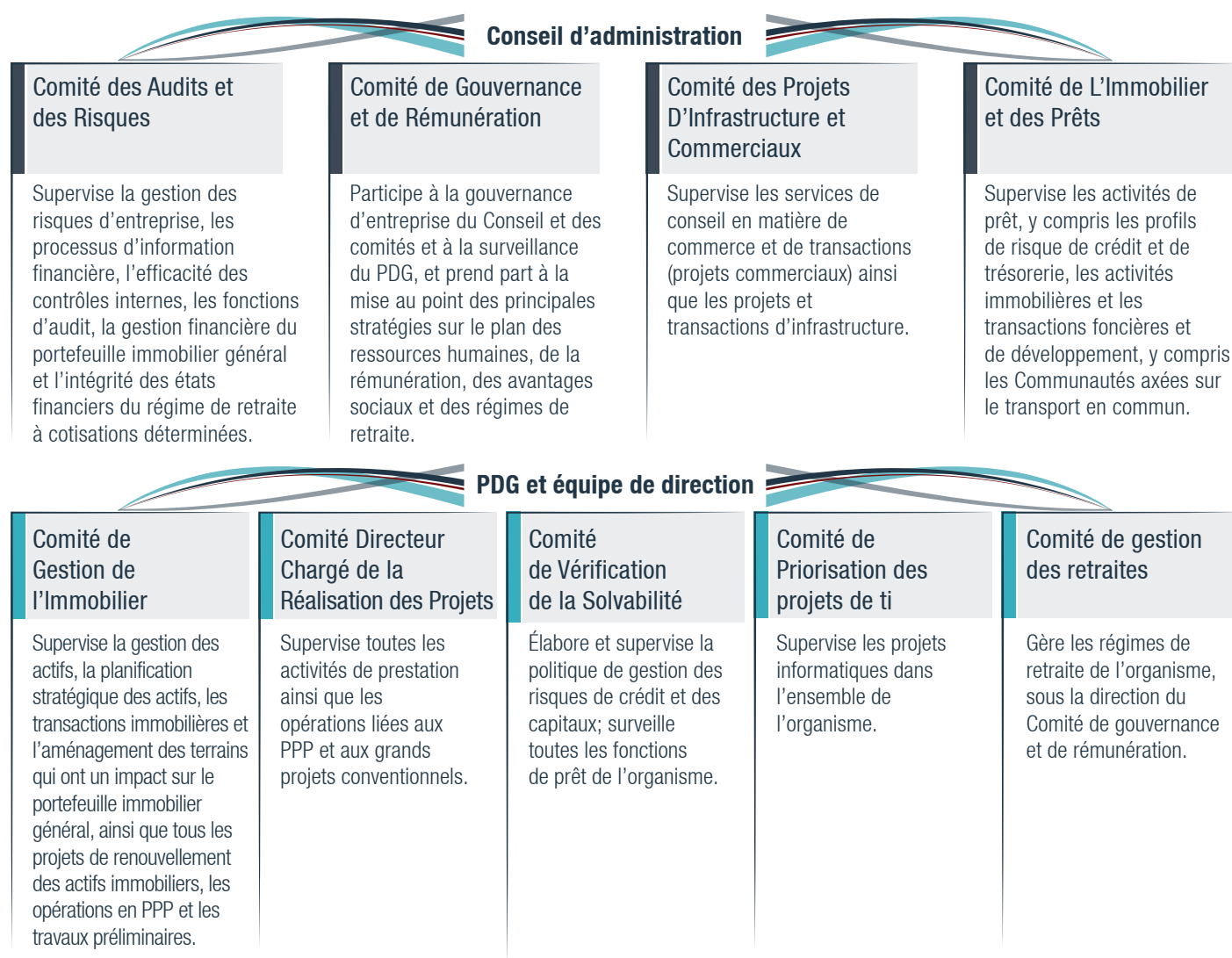
pouvoir approuvée par le conseil d'administration.

Le Code de déontologie est l'un des documents de gouvernance d'IO; il vise à fournir des conseils, des principes et des normes pour ce qui est du comportement éthique attendu. Il s'applique au Conseil d'administration, à la haute direction, aux cadres supérieurs et à tous les employés. Chaque année, les employés d'IO doivent réaffirmer leur engagement à observer le Code, ce qui constitue une condition d'emploi.

IO a pleine conscience de ses devoirs de diligence raisonnable, de responsabilisation, de transparence et d'obtention de résultats, l'objectif étant de veiller à ce que chaque activité bénéficie véritablement à la province.

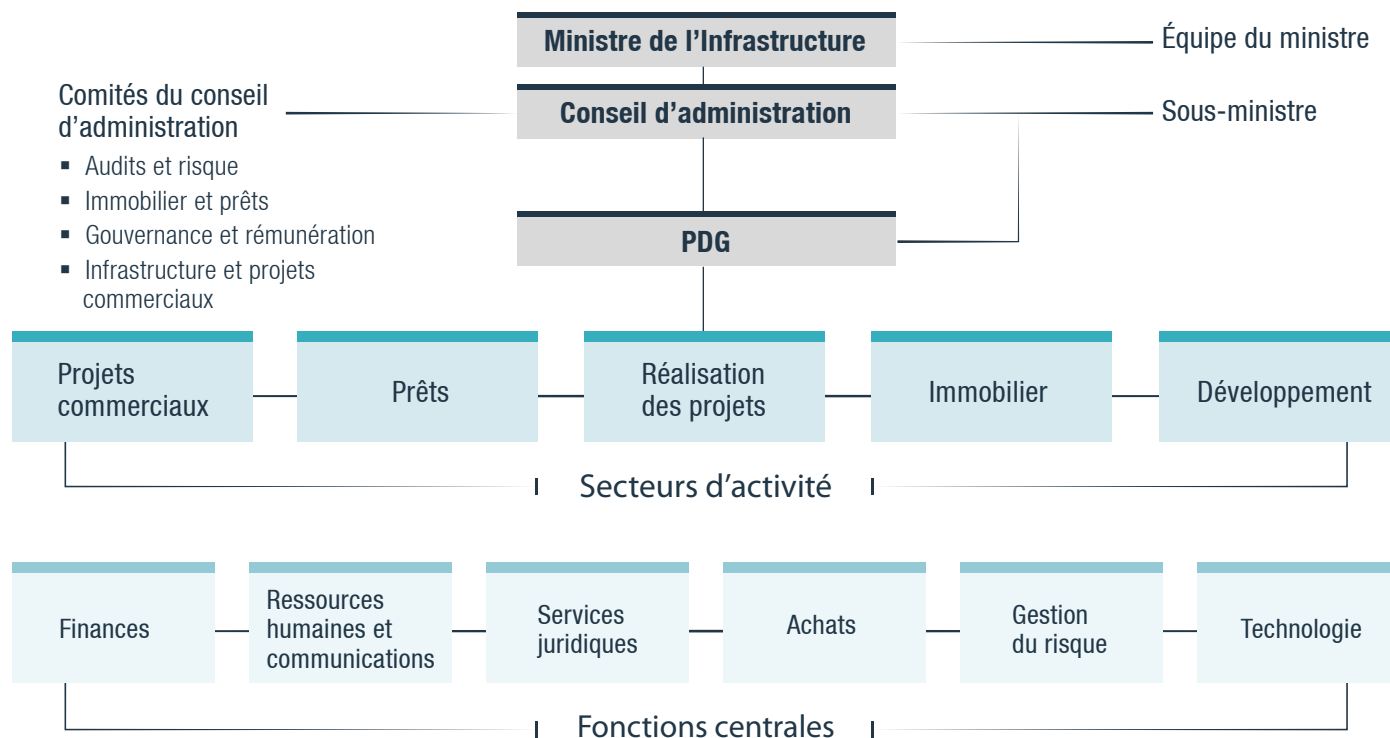
Plusieurs comités assurent la surveillance du rendement financier et opérationnel, de la gestion des risques et de la responsabilisation (voir le tableau ci-dessous).

Figure 2 : Structure du conseil d'administration et des comités de gestion d'IO



STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Figure 3 : Structure organisationnelle d'IO



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration indépendant d'IO est responsable de la supervision et de l'orientation stratégique de l'organisme. Il approuve les objectifs de l'organisme, assure une bonne gouvernance, surveille l'efficacité financière, approuve le plan d'activités et les états financiers, et veille à la reconnaissance et à la gestion des risques.

Au 31 mars 2022, le Conseil d'administration d'IO se composait de onze membres bien informés et expérimentés, outre le président-directeur général. Ces administrateurs possèdent un vaste éventail de compétences et de connaissances dans le secteur privé, ainsi que de l'expérience pertinente concernant les affaires, l'industrie, les finances et d'autres domaines pertinents pour s'acquitter de leurs devoirs fiduciaires et promouvoir les intérêts de l'organisme.

La rémunération de chaque administrateur (autre que le président du conseil, le directeur général ou tout fonctionnaire nommé par un membre du conseil d'administration) s'élève à 5000 \$ par an et à 500 \$ par jour pour chaque journée de participation aux activités d'IO. Le président est rémunéré au taux de 30 000 \$ par an et reçoit 500 \$ d'indemnités journalières.

David Lindsay, Bashar Alrehany, Carmine Francella, Amit Monga, Carol Pennycook et Mark Romoff ont rallié le Conseil d'administration d'IO au cours de l'année.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Administrateur	Période de service	Rémunération annuelle*
David Lindsay, président	Du 10 juin 2021 au 10 juin 2024	30 976 \$
Bashar Alrehany	Du 17 février 2022 au 17 février 2023	S.O.**
Carmine Francella	Du 8 juillet 2021 au 8 juillet 2024	5 912 \$
Lynn A. Kennedy	Du 31 janvier 2019 au 31 janvier 2023	18 500 \$
Gadi Mayman	Du 24 janvier 2017 au 24 janvier 2024	S.O.**
John McDonald	Du 26 juin 2019 au 26 juin 2022	20 500 \$
Amit Monga	Du 4 mars 2022 au 4 mars 2024	S.O.**
Carol Pennycook	Du 8 juillet 2021 au 8 juillet 2024	7 912 \$
Mark Romoff	Du 24 juin 2021 au 24 juin 2024	9 096 \$
David Shiner	Du 21 novembre 2018 au 21 novembre 2024	16 500 \$
Jeff Wesley	Du 21 mars 2019 au 21 mars 2025	22 000 \$

* Rémunération versée aux membres du Conseil d'administration au cours d'un exercice financier et pouvant différer de la rémunération comptabilisée pendant l'exercice

** Aucune rémunération versée à titre de membre du conseil d'administration et/ou aucun droit payé au cours de l'exercice.

Le mandat des membres suivants du Conseil a pris fin au cours de l'exercice :

Administrateur	Période de service	Rémunération annuelle*
Jane Pepino	Du 11 avril 2018 au 11 avril 2021	1 901 \$
Clark Savolaine	Du 28 mars 2019 au 9 septembre 2021	8 457 \$
Annesley Wallace	Du 5 décembre 2018 au 5 décembre 2021	12 652 \$

* Rémunération versée aux membres du conseil d'administration au cours d'un exercice financier et pouvant différer de la rémunération comptabilisée pendant l'exercice

Le président-directeur général siège également au Conseil d'administration d'Infrastructure Ontario :

Président-directeur général	Période de service	Rémunération annuelle
Michael Lindsay	Du 1 ^{er} novembre 2020 à ce jour	S.O.**

** Aucune rémunération versée à titre de membre du Conseil d'administration.

RENDEMENT OPÉRATIONNEL EN 2021-2022

IO gère cinq secteurs d'activité qui produisent des résultats pour les clients du secteur public.

La **Division des projets commerciaux** met à profit les partenariats et les investissements liés au secteur privé pour générer des recettes, réduire les le passif et les coûts, et accroître l'efficacité des services et des investissements gouvernementaux. Ce secteur donne des conseils aux partenaires publics et privés et leur fournit une aide à la négociation pour les transactions commerciales.

La **Division des prêts** administre le programme de prêts, dont l'encours actuel s'élève à six milliards de dollars. Ce programme permet aux municipalités de l'Ontario ainsi qu'aux organismes du secteur public et aux organismes sans but lucratif admissibles d'avoir accès à des prêts abordables pour construire et renouveler l'infrastructure publique.

La **Division de la réalisation des projets** gère des projets d'infrastructure publique complexes et de grande envergure à l'aide de divers modèles contractuels, notamment les partenariats public-privé (PPP) aux fins de l'approvisionnement et de la réalisation. Le modèle des PPP tire parti du financement et des compétences spécialisées du secteur privé pour améliorer la qualité de la construction des infrastructures publiques dans le but de respecter le calendrier et le budget. La filière actuelle des projets en PPP est évaluée à plus de 50 milliards de dollars.

La **Division de l'immobilier** assure la prestation de services de gestion immobilière pour les propriétés détenues et louées par le gouvernement, notamment des services immobiliers de bout en bout destinés aux ministères clients afin de garantir des opérations sûres et sécurisées grâce à des solutions de gestion des actifs, de planification des immobilisations et de gestion de projet. La Division fournit également des services de planification stratégique des actifs afin de maximiser la valeur des actifs gouvernementaux par la planification et la rationalisation du portefeuille. IO gère actuellement plus de 3,9 millions de mètres carrés (42 millions de pieds carrés) d'espace pour le compte de la province.

La **Division de l'aménagement** est responsable de la prestation du programme des Collectivités axées sur les transports en commun (CATC) : des aménagements à densité plus élevée, à usage mixte et reliés aux gares de transport en commun ou à proximité de celles-ci, qui serviront de catalyseur pour créer de nouvelles collectivités axées sur les transports en commun. Le réaménagement des terrains sur lesquels se trouvent des gares de transport en commun et des sites de

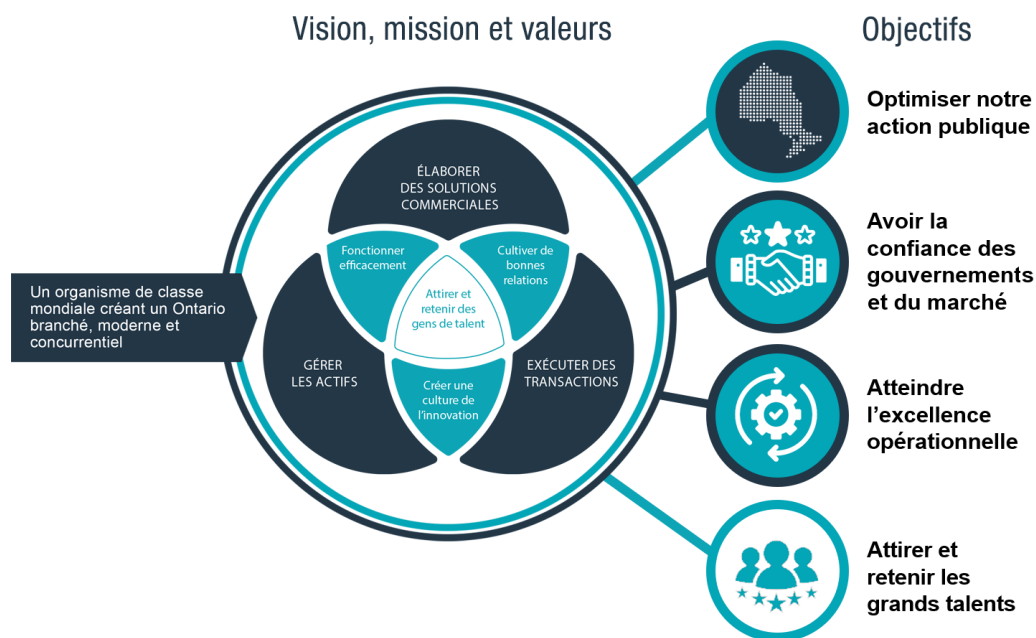
construction dans la région du Grand Toronto va créer de la valeur réutilisable pour compenser les coûts d'infrastructure des transports en commun ou financer d'autres priorités gouvernementales. Ce secteur donne aussi des conseils aux partenaires issus du gouvernement et du secteur public et leur fournit une aide à la négociation pour les initiatives notables d'aménagement de terrain.

Les secteurs d'activité d'IO sont appuyés par le personnel professionnel de divers services (finances, trésorerie, ressources humaines, communications, services juridiques, approvisionnement, financement des transactions, gestion des risques et technologies de l'information).

IO s'appuie sur quatre objectifs stratégiques pour réaliser sa vision, qui est de devenir « Un organisme de classe mondiale — créant un Ontario branché, moderne et compétitif ».

RENDEMENT OPÉRATIONNEL EN 2021-2022

Figure 4 : Cadre de planification stratégique d'IO



En 2021-2022, IO a créé beaucoup de valeur pour la province en fournissant des solutions commerciales, en exécutant des transactions, en gérant les actifs du gouvernement et en prenant des mesures efficaces contre la pandémie de COVID-19.

Voici un résumé du rendement organisationnel d'IO dans lequel sont décrits les réalisations de premier plan, les points à améliorer et les possibilités en rapport avec chacun des quatre objectifs organisationnels de l'organisme.

1. Optimiser notre rayonnement en assurant la réalisation de nouveaux actifs et la gestion proactive des actifs existants, et en cherchant des possibilités d'optimiser les services et les actifs commerciaux.

Cet objectif permet d'évaluer l'aptitude d'IO à réaliser les projets selon le délai et le budget prévus, ainsi qu'à reconnaître et à créer de la valeur pour ses clients.

Quelques réalisations notables :

- ▶ Nous avons mené à bien divers projets et programmes clés pour des clients, tout en gérant de manière proactive les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les projets actuels et futurs.
- ▶ Nous avons fait progresser notre plan d'action contre la COVID-19 où sont décrits les

principaux domaines d'intervention pour aider l'Ontario à gérer la pandémie, à atténuer les répercussions économiques et sociétales, à stimuler la reprise et à renforcer notre résilience. Par exemple, nous avons coopéré avec nos partenaires gouvernementaux pour atténuer les retards et les perturbations liés à la pandémie en élaborant une stratégie pour traiter les réclamations juridiques; de plus, nous avons continué à construire rapidement des hôpitaux et à soutenir les centres de soins de longue durée (SLD) en travaillant dans le cadre des contrats PPP existants pour créer des capacités supplémentaires de soins urgents, et en utilisant nos terrains et nos capacités de prêt pour appuyer l'aménagement d'installations de SLD.

- ▶ Nous avons conclu un partenariat avec le ministère des Soins de longue durée pour lancer le Programme de développement des soins de longue durée de la province et un programme de garantie de prêt pour les organismes sans but lucratif afin de régler les problèmes de capacité à cet égard. Dans le cadre de ces efforts, nous avons établi une stratégie viable pour tirer parti des terrains excédentaires et mettre au point des solutions de financement afin d'assurer l'aménagement de lits de SLD.
- ▶ Nous avons continué à faire progresser la mise en œuvre de projets publics clés tels que la

RENDEMENT OPÉRATIONNEL EN 2021-2022

Place de l'Ontario, où des partenaires de classe mondiale ont été trouvés sans subvention constante du gouvernement.

- ▶ Nous avons aussi adopté une approche réfléchie pour le développement des Localités axées sur le transport en commun, y compris un solide programme de mobilisation communautaire pour élargir la participation du public au programme.
- ▶ Nous avons mis en œuvre une approche progressive de l'exécution des partenariats public-privé (PPP) qui a abouti à des appels d'offres positifs dans le cadre de plusieurs projets.
- ▶ Nous avons continué de comptabiliser les résultats d'achèvement des projets PPP dans les délais et les budgets prévus, comme dans les années antérieures. Au 31 mars 2022, 78 projets avaient atteint le stade de l'achèvement substantiel depuis le début du programme des PPP d'IO. Parmi ceux-ci, 94 % ont été réalisés dans le respect du budget et 67 %, avant la date d'achèvement substantiel fixée à la clôture financière ¹.

2. Avoir la confiance des gouvernements et du marché pour assurer la réalisation d'un large éventail de travaux visant un ensemble défini de classes d'actifs et de propriétaires du secteur public.

Cette mesure fait écho à l'engagement d'IO de renforcer ses relations avec tous les intervenants et les partenaires de l'industrie.

Quelques réalisations notables :

- ▶ Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le ministère de l'Infrastructure, le ministère de l'Énergie, un échantillon représentatif de municipalités, de fournisseurs d'accès à Internet (FAI) et des sociétés de distribution locales (services publics d'électricité) afin de concevoir et mettre en œuvre le « programme accéléré d'accès à Internet à haut débit », un projet unique en son genre visant à offrir l'accès à Internet à haut débit à toutes les régions de la province. L'engagement d'IO a couvert l'ensemble du cycle de vie du programme

— des conseils commerciaux et techniques pendant la phase initiale d'élaboration de la politique et de la stratégie commerciale, jusqu'à la conception et l'exécution d'un modèle innovant de transaction et de passation de marchés pour garantir des partenariats avec les fournisseurs d'accès à Internet afin de réaliser le programme à large bande le plus ambitieux et le plus étendu du pays.

- ▶ La province est en train d'établir un « Centre d'excellence immobilière » (CEI), qui permettra au ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs d'optimiser les biens immobiliers du gouvernement et de générer efficacement de la valeur pour les biens immobiliers excédentaires. Le CEI s'appuiera sur le processus de vente, les données, les analyses et le modèle d'amélioration de la valeur d'IO pour appliquer des méthodes et des outils cohérents afin de débloquer les perspectives d'avenir.
- ▶ Nous avons renforcé notre engagement auprès du gouvernement et du marché, comme en témoigne l'annonce récente de 38 projets en phase de préapprovisionnement et d'approvisionnement, ce qui représente une filière estimée à 50 milliards de dollars.
- ▶ IO est chargée de soutenir le processus de diligence raisonnable et d'approbation de la planification pluriannuelle des immobilisations et de remettre au gouvernement des rapports sur les risques liés à son plan et à son programme d'immobilisations.
- ▶ Nous avons achevé le modèle d'aménagement Alliance pour le projet d'amélioration de la gare Union; c'est le premier projet Alliance géré conjointement par IO et Metrolinx. En plus du modèle Alliance, IO a élargi ses modèles d'exécution pour inclure l'utilisation de la gestion de la construction à risque et des modèles d'exécution progressive afin de construire et lancer des infrastructures essentielles dans un délai très court.

¹ Le respect des échéances est mesuré dans un délai de trois mois pour les projets sociaux en PPP et les projets d'autoroutes ou de transport en PPP, et de 12 mois pour les projets de transport en commun; le respect du budget est mesuré comme les coûts finaux du projet (montant du contrat attribué plus les contingences post-contractuelles utilisées) exécuté à l'achèvement substantiel pour un montant inférieur ou égal au montant du contrat attribué, plus les contingences post-contractuelles budgétisées établies à la clôture financière. Il n'y a pas de tolérance budgétaire pour les projets en PPP.

RENDEMENT OPÉRATIONNEL EN 2021-2022

- ▶ Nous avons exécuté, en mode de construction accélérée, des installations de soins de longue durée très en avance sur le calendrier de réalisation classique en utilisant une approche innovante de l'approvisionnement qui a suscité l'intérêt d'autres administrations et du gouvernement.
- ▶ Nous avons conseillé le gouvernement sur la création d'un programme d'adossement pour permettre des prêts élargis au secteur des SLD sans but lucratif tout en maintenant le profil de risque du programme de prêts d'IO.

3. Atteindre l'excellence opérationnelle en veillant à ce que nos processus soient durables, transparents, continuellement améliorés et conformes aux normes les plus élevées en matière de professionnalisme.

Cette mesure porte sur l'efficacité relative aux finances et aux ressources d'IO ainsi que sur les progrès et les résultats à l'échelle de l'ensemble de l'organisation.

Quelques réalisations notables :

- ▶ Nous avons respecté le budget, atteint notre objectif d'excédent et fait preuve d'efficacité dans nos opérations, comme le montrent les dépenses d'exploitation en pourcentage du capital sous gestion et l'exécution, malgré une charge de travail alourdie.
- ▶ Nous avons renforcé nos processus de planification des activités et de gestion des risques pour améliorer la prise de décision.
- ▶ Nous avons amélioré nos capacités informatiques grâce à une stratégie bien définie et à une feuille de route provisoire, qui sont axés sur le renouvellement des systèmes clés et vétustes, et grâce à des cadres affinés de gouvernance et de hiérarchisation des projets.

4. Attirer et retenir les grands talents en offrant aux employés une proposition de valeur fondée sur l'habilitation, le perfectionnement, le travail d'équipe, la diversité, l'inclusion et l'influence.

Cette mesure évalue l'efficacité des programmes d'encadrement et de perfectionnement d'IO, le degré de diversité, d'inclusion et de sécurité du milieu de travail et le degré auquel l'innovation est encouragée et récompensée.

Voici quelques réalisations notables :

- ▶ Nous avons encore privilégié les valeurs liées

à l'équité, à la diversité et à l'inclusion (ÉDI), notamment en intégrant le responsable de l'ÉDI d'IO, ainsi que la mise au point et l'exécution de la stratégie complète d'IO en matière d'ÉDI.

- ▶ Chaque année, nous avons mesuré l'expérience globale des employés par rapport à la proposition de valeur de l'employé (PVE). En 2021, les évaluations de 14 des 16 éléments ont montré une amélioration par rapport à l'enquête précédente. Les mesures clés de l'engagement global restent élevées et des améliorations ont été apportées dans les domaines clés liés au leadership et à l'accompagnement professionnel.
- ▶ Nous avons mené des évaluations des talents afin d'assurer un perfectionnement ciblé, la gestion des connaissances et la rétention pour assurer la relève des dirigeants.
- ▶ Nous avons soutenu le retour en toute sécurité des employés dans les espaces civiques et servi de principal centre d'expertise et d'exécution pour le gouvernement en ce qui concerne les protocoles de santé et de sécurité et divers portefeuilles d'investissement.

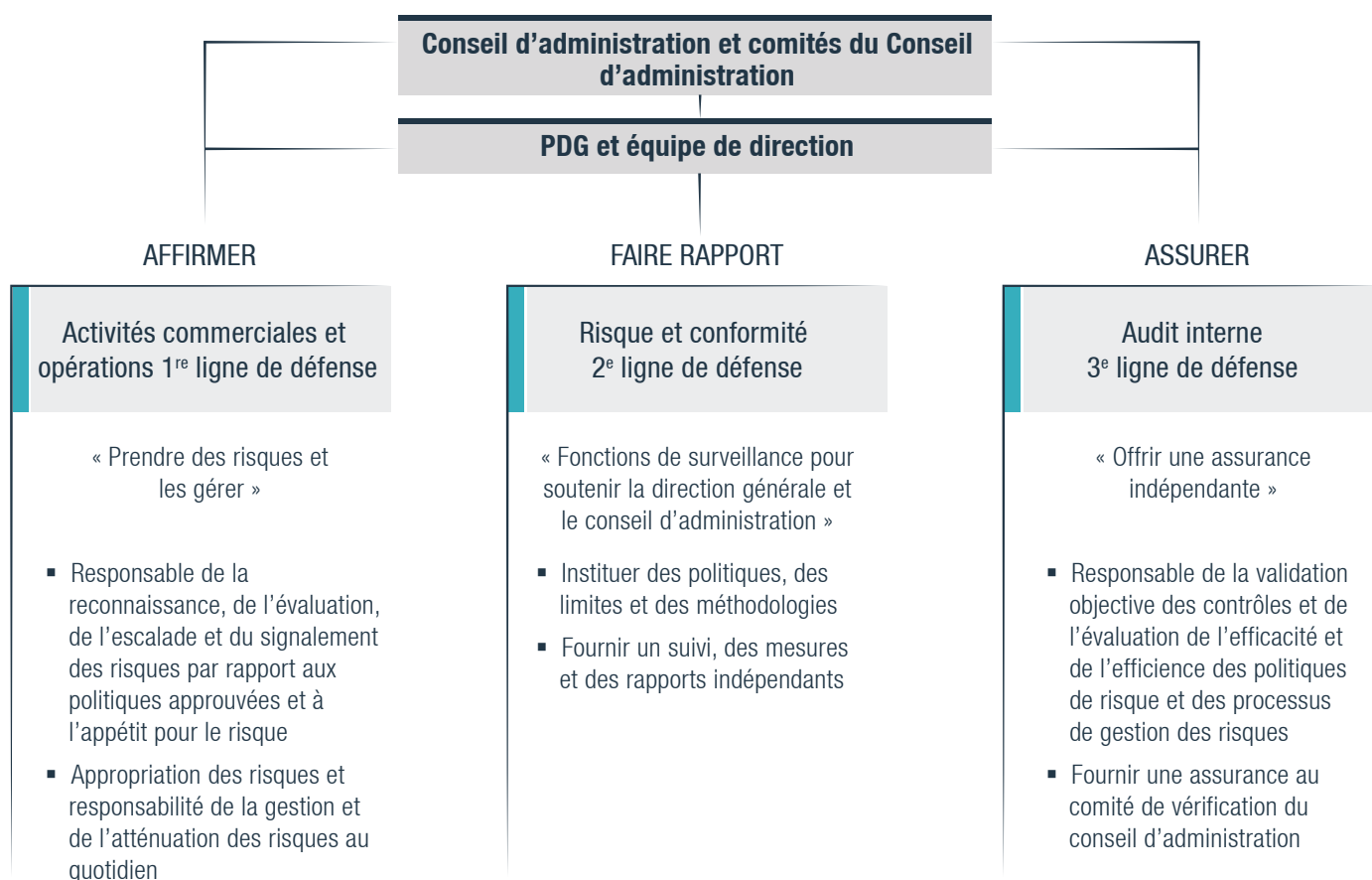
GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE

IO dispose d'un cadre de gestion du risque d'entreprise (GRE) qui oriente nos activités de gestion des risques. Ce cadre établit une structure de gouvernance qui favorise la sensibilisation aux risques et l'intégration de la gestion des risques dans les processus décisionnels stratégiques et opérationnels d'IO. Il permet de cerner les risques et les possibilités, et facilite la compréhension, l'analyse, l'évaluation et la gestion des risques à tous les niveaux de l'organisme.

IO continue de perfectionner son cadre de GRE en fonction des principales pratiques et en conformité avec la nouvelle directive gouvernementale en la matière. Le registre des risques est mis à jour chaque

année, l'accent étant mis sur les risques émergents et l'amélioration des rapports sur la gestion des risques. Dans le cadre du plan de maturité de la GRE, IO prépare des énoncés officiels concernant l'appétit pour le risque et les niveaux de tolérance au risque, afin d'éclairer les processus de prise de décision et de planification stratégiques, en plus de renforcer la sensibilisation au risque dans toute l'organisation.

IO utilise un modèle fondé sur « trois lignes de défense » pour clarifier et délimiter les rôles et les responsabilités dans les activités de gestion des risques, comme indiqué ci-dessous :



POLITIQUE DE GRE

La politique de GRE énonce un cadre de gestion des risques qui comprend une approche globale pour cerner, évaluer et gérer les risques organisationnels. Elle décrit les principaux éléments du cadre de GRE, y compris la structure de gouvernance, les exigences relatives à la production de rapports et de surveillance et les fonctions et responsabilités des principales parties prenantes. Les risques sont classés en fonction des catégories suivantes :

- Les **risques stratégiques** se rapportent généralement au mandat d'IO et au contexte commercial.
- Les **risques d'atteinte à la réputation** sont des risques pouvant influencer sur la marque, l'image ou la réputation d'IO du fait de ses activités. Il peut s'agir de risques indirects associés au comportement d'un ou de plusieurs employés, ou de risques tangentiels provenant d'autres parties, par exemple de partenaires ou de fournisseurs.

GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE

- ▶ Les **risques opérationnels** sont liés aux personnes, aux procédés, à la technologie, à la sécurité, à la conformité et à l'exécution du mandat. Ils peuvent avoir un impact sur la capacité d'IO à atteindre ses objectifs généraux.
- ▶ Les **risques financiers** comprennent les risques qui peuvent peser sur la situation de trésorerie d'IO, ainsi que sur les résultats et les rapports financiers

IO applique un cadre de contrôle interne solide et intégré et un ensemble de politiques afin d'atténuer les risques. Les contrôles sont assurés par une équipe de gestion active qui veille à ce que les procédés soient efficaces et efficaces. Les mesures d'atténuation sont évaluées dans le cadre d'un processus cyclique afin de déterminer si les niveaux de risque résiduel sont tolérables, si de nouveaux plans d'atténuation

ou de traitement sont requis et si les plans actuels sont efficaces. Les plans d'atténuation d'IO font régulièrement l'objet d'examen indépendants menés par les équipes de gestion des risques et d'audit interne d'IO et par d'autres parties, comme la Division de la vérification interne de l'Ontario et le Bureau du vérificateur général de l'Ontario.

RISQUES PRINCIPAUX

Selon le cadre de gestion des risques d'IO, les principaux risques d'entreprise font l'objet d'un suivi permanent et de rapports communiqués régulièrement au Conseil d'administration et au ministère de l'Infrastructure.

Risque	Mesures D'atténuation
Risques Stratégiques	
Diminution de la participation du marché La participation du marché a été touchée par la concentration de l'industrie de la construction, la complexité croissante des projets et l'évolution de la tolérance au transfert de risque; il existe un risque d'augmentation des prix des offres, d'augmentation des coûts des services, d'annulations de projets et de retards.	▶ Communication régulière d'information concernant la liste de projets et réalisation d'études de marché avec les fournisseurs et les associations relativement à des projets à venir. ▶ Réaliser en permanence des examens du transfert des risques dans les contrats d'IO pour optimiser la répartition efficace des risques. ▶ Continuer d'évaluer les méthodes d'approvisionnement et de passation de marchés afin d'optimiser la compétitivité.
Diminution de la capacité du marché Diminution de la capacité du marché à effectuer des travaux, ce qui entraîne une incapacité à exécuter des projets et des services en raison de l'augmentation du coût du service, ainsi que le fait que des projets soient annulés ou retardés.	▶ IO collabore avec les ministères clients pour s'assurer qu'il y a un échelonnement réalisable des achats et des transactions, lorsque cela est possible, pour réduire le nombre de scénarios où la mise en œuvre anticipée des transactions ne cause pas de chevauchements qui provoqueraient des pressions dans l'approvisionnement de consultants ou de sous-spécialités clés.
Harmonisation des objectifs, des rôles et des responsabilités Le manque d'harmonisation des objectifs, des rôles et des responsabilités liés à la gouvernance et à la gestion des projets entre IO et ses principaux partenaires et parties intéressées peut dégrader l'efficacité des projets.	▶ IO dispose de documents et de procédés de gouvernance rigoureux pour assurer la clarté des mandats avec ses partenaires. ▶ Continuer d'améliorer la prise de décisions relative au modèle de réalisation par l'intermédiaire d'un processus itératif d'interaction avec les décideurs gouvernementaux, et obtenir des clarifications lorsque les objectifs potentiels semblent incompatibles.
Changements liés à la transformation des activités commerciales S'ils sont trop nombreux, les changements transformationnels simultanés peuvent nuire aux résultats, à la culture et au personnel d'IO.	▶ IO planifie minutieusement la mise en œuvre de tous ses projets et mise sur une vue intégrée de toutes les initiatives pour surveiller en permanence les progrès et les risques.

GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE

Risque	Mesures D'atténuation
Risques D'atteinte à la Réputation	
Réclamations et litiges Toute augmentation de la fréquence et de l'ampleur des demandes d'indemnisation envers IO et ses projets peut accroître la pression sur les ressources d'IO et du gouvernement, en plus de nuire à la réputation d'IO.	➤ L'équipe juridique d'IO a intégré un service spécialisé dans les demandes d'indemnisation pour gérer celles-ci de manière centralisée, former le personnel aux processus de gestion de ces demandes et normaliser les processus.
Rendement L'impossibilité de gérer correctement le rendement en raison de retards, de dépassements de coûts, de défaillances dans la prestation de services ou de problèmes liés aux prêts empêche de répondre aux attentes du gouvernement.	➤ IO surveille les étapes clés des transactions en communiquant avec les partenaires gouvernementaux grâce aux réunions régulières des comités de gestion et de direction qui sont chargés de superviser les transactions, du stade de l'approvisionnement à celui de la mise en œuvre. ➤ Suivi continu des tendances d'indexation des coûts sur le marché et intervention précoce dans la planification budgétaire pour tenir compte des tendances dans les budgets des projets. ➤ Continuer d'améliorer les méthodes de sélection du modèle de réalisation et le processus d'approbation des projets pour exiger : ➤ certaines normes de qualité concernant la vérification préalable de l'estimation des coûts par une tierce partie pour la portée de chaque projet; ➤ l'élaboration d'un budget proportionnel au risque réel retenu, sur la base d'une rigoureuse analyse quantitative du risque.
Risques Opérationnels	
Attirer et retenir les talents IO peut éprouver des difficultés à attirer et retenir du personnel hautement performant/expérimenté en raison de restrictions fiscales permanentes et de concurrence sur le marché.	➤ IO a créé la Proposition de valeur pour les employés afin d'articuler ce qui amène et retient les personnes chez IO. Les éléments clés comprennent un travail qui a un rayonnement réel, des possibilités de croissance et de développement, le travail en équipe et la flexibilité dans la manière de réaliser notre travail. IO compte également garantir une rémunération concurrentielle. ➤ IO a élaboré des plans de relève pour tous les postes critiques. Ces plans sont destinés à assurer la continuité des opérations.
Cybersécurité et vie privée L'augmentation de la fréquence et la nature évolutive des cyberattaques peuvent entraîner un accès inapproprié à des informations confidentielles et commercialement sensibles.	➤ IO s'emploie sans cesse à renforcer et faire évoluer son cadre de cyberdéfense ainsi qu'à faire de la formation et de la sensibilisation sur les cyberrisques. ➤ En outre, l'organisation a mis en place des outils pour surveiller la cyberactivité par le biais du filtrage de la sécurité des courriels, ainsi que de la détermination et de la suppression des menaces connues et ciblées.
Gestion de la perturbation des activités L'ampleur des changements survenant dans l'environnement extérieur ou la dépendance à l'égard de certains partenaires (p. ex., crises de santé publique) peuvent influencer sur les activités d'IO et compromettre sa capacité à exécuter ses projets et à fournir ses services aux clients en raison d'une préparation inefficace.	➤ L'organisme a donc mis en place un plan de continuité des activités (PCA) et des protocoles d'intervention d'urgence qu'il révisé ou actualise périodiquement pour qu'ils soient adaptés à toute éventualité. ➤ IO veille aussi à ce que ses prestataires de services disposent également d'un PCA pour assurer la gestion des biens publics.

GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE

Risque	Mesures D'atténuation
Risques Financiers	
Gestion des taux d'intérêt et du portefeuille de prêts La baisse des taux d'intérêt peut annuler les avantages des contrats d'échange de taux d'intérêt associés aux prêts non couverts et aux titres de créance émis antérieurement, lesquels visent à réduire l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et à la volatilité du marché. La diminution des revenus des clients emprunteurs en raison de la pandémie peut nuire au rendement du portefeuille de prêts d'IO.	▶ IO évalue régulièrement le risque lié au taux d'intérêt et surveille de près les résultats liés aux changements de taux d'intérêt par rapport aux limites prescrites. ▶ Une surveillance continue, l'examen régulier des prêts individuels et des communications fréquentes avec les emprunteurs permettent de faire en sorte que le programme de prêts d'IO soutienne la croissance des infrastructures dans toute la province.

Résultats financiers

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Société ontarienne
des infrastructures et
de l'immobilier

RAPPORT DE GESTION

PAGE 21

ÉTATS FINANCIERS

PAGE 30



**Infrastructure
Ontario**

RAPPORT DE GESTION

APERÇU

Infrastructure Ontario est une société d'État qui relève du ministre de l'Infrastructure (le « ministre »). La société est classée en tant qu'organisme régi par un conseil d'administration. Infrastructure Ontario est régie par un conseil d'administration aux termes d'un protocole d'entente avec le ministre, lequel établit le cadre de responsabilisation d'Infrastructure Ontario.

Infrastructure Ontario gère cinq secteurs d'activité qui produisent des résultats pour les clients du secteur public.

La Division de la réalisation des projets est responsable de la gestion de projets d'infrastructure publique complexes de grande envergure exécutés principalement selon le modèle de partenariats public-privé (« P3 »), lesquels permettent d'optimiser la capacité de financement et l'expertise et se traduisent par la construction d'une infrastructure publique de qualité dans le respect des délais et des budgets impartis.

La Division de la gestion immobilière fournit une gamme complète de services de gestion immobilière dont l'État est propriétaire ou locataire, y compris des options immobilières de bout en bout conçues pour répondre aux besoins en locaux des ministères clients et assurer des activités sûres et sécuritaires en offrant des solutions dans les domaines de la gestion des actifs, de la planification du capital et de la gestion de projets. Elle fournit aussi des services de planification stratégique des actifs au ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (« MSGSC ») pour optimiser la valeur des biens de l'État par l'intermédiaire de la planification du portefeuille et de la rationalisation.

La Division des prêts est responsable de l'administration du Programme de prêts d'infrastructure d'Infrastructure Ontario, qui permet aux municipalités ontariennes et aux organismes du secteur public et sans but lucratif admissibles d'avoir accès à des prêts abordables pour bâtir et renouveler les infrastructures publiques.

Le programme de communautés axées sur le transport en commun (« CATC ») offre un développement immobilier à usages multiples et à forte densité qui est relié aux stations de transport en commun ou qui est proche ou à courte distance de marche de celles-ci, et qui favorisera l'établissement de nouvelles communautés axées sur le transport en commun. Le programme CATC est responsable du réaménagement des stations de transport en commun et des terrains de construction pour l'ensemble des quatre projets de métro prioritaires, dans le but de créer de la valeur pour la province, valeur qui peut être réaffectée pour compenser les coûts d'infrastructure du transport en commun ou pour financer d'autres priorités de l'État.

La Division des projets commerciaux met à profit les partenariats avec le secteur privé et les investissements de celui-ci pour générer des produits, réduire les charges et le passif, et accroître l'efficacité des services et des investissements gouvernementaux. Elle fournit aux partenaires du secteur public et gouvernemental des conseils et du soutien en matière de négociation relativement aux transactions commerciales, notamment dans le cas d'importants aménagements fonciers.

Les secteurs d'activité d'Infrastructure Ontario sont appuyés par le personnel professionnel de divers services (services financiers, ressources humaines, services juridiques, gestion de projets et de l'approvisionnement, communication, services financiers pour les transactions, trésorerie, technologies de l'information, audit interne et gestion des risques).

Le présent rapport de gestion vise à donner un aperçu des activités financières d'Infrastructure Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2022. Il convient de le lire conjointement avec les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2022 et les notes annexes.

Infrastructure Ontario a comptabilisé un excédent de 21,0 M\$ pour l'exercice, soit 4,4 M\$ de plus que les prévisions, essentiellement en raison de la comptabilisation de produits préalablement reportés de 1,9 M\$, de la reprise de provisions pour pertes sur les projets achevés de 0,6 M\$, de la marge sur les projets liés à la Division des projets commerciaux et au programme CATC de 1,4 M\$ et de l'augmentation de la marge d'intérêts nette de 0,7 M\$, en partie contrebalancées par une provision pour pertes liée à un projet à prix fixe de 0,2 M\$.

RAPPORT DE GESTION

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Le rapport de gestion analyse les produits et les charges pour les cinq divisions (voir la note 19 des états financiers), comparativement aux prévisions, conformément à la façon dont le rendement est évalué.

RÉALISATION DES PROJETS

La Division de la réalisation des projets fournit des services professionnels pour les projets en P3 et d'autres grands projets d'infrastructure, aux termes de contrats à prix fixe ou de contrats fondés sur le recouvrement des coûts. Les produits tirés des contrats à prix fixe sont comptabilisés avant la date de clôture financière, lorsqu'une entente est conclue, que les coûts sont engagés et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Après la date de clôture financière, les produits sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Le pourcentage d'avancement des travaux est calculé en se fondant sur le ratio des coûts engagés sur les coûts totaux estimatifs. Une fois que le contrat est rempli, toute marge résiduelle sur le contrat à prix fixe est comptabilisée. Les produits tirés des contrats fondés sur le recouvrement des coûts sont comptabilisés lorsqu'une entente est conclue, que les coûts sont engagés et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Exercice clos le 31 mars 2022 par rapport aux prévisions

La Division de la réalisation des projets a présenté un excédent de 2,4 M\$ pour l'exercice, soit 2,1 M\$ de plus que les prévisions.

Produits

- ▶ Les produits tirés des frais de réalisation des projets se sont élevés à 63,4 M\$ pour l'exercice, soit 1,8 M\$ de plus que les prévisions, en raison surtout de la comptabilisation de produits préalablement reportés liés à cinq projets achevés ou annulés de 1,9 M\$, en partie contrebalancés par une provision pour pertes liée à un projet à prix fixe de 0,2 M\$.
- ▶ Les produits tirés des coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets ont totalisé 60,0 M\$ pour l'exercice, soit 1,0 M\$ de moins que les prévisions. La baisse des produits reflète le recouvrement de coûts de transaction et de coûts recouvrables moins élevés. Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé des produits de 0,5 M\$ liés aux coûts de transaction et coûts recouvrables de la période précédente qui étaient auparavant détenus à titre de provision pour pertes.

Charges

- ▶ La charge liée aux salaires et avantages du personnel s'est établie à 45,7 M\$ pour l'exercice, soit 0,9 M\$ de plus que les prévisions, en raison essentiellement de la hausse des coûts liés à l'augmentation des congés et au transfert du personnel de la Division de la gestion immobilière chargé de la gestion des projets portant sur des immobilisations à réalisation directe.
- ▶ La charge liée aux frais généraux et frais d'administration s'est élevée à 15,9 M\$ pour l'exercice, soit 0,6 M\$ de moins que les prévisions. L'écart favorable s'explique principalement par la baisse des charges du siège social, y compris les frais liés aux TI, aux bureaux et à l'administration, ainsi qu'à l'amortissement.
- ▶ La charge liée aux coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets s'est chiffrée à 59,5 M\$ pour l'exercice, soit 1,5 M\$ de moins que les prévisions, en raison surtout de la baisse des dépenses liées à des projets comme le complexe correctionnel de Thunder Bay et le nouveau palais de justice de Toronto.

Les coûts de transaction liés aux projets sont des coûts relatifs aux conseillers externes qui sont engagés pour soutenir l'approvisionnement du consortium de construction des projets en P3. Les autres coûts recouvrables sont constitués par des coûts relatifs aux conseillers externes qui sont engagés pour soutenir un projet et l'aménagement d'un actif; ces coûts peuvent varier selon la nature du projet et l'étape à laquelle il se trouve. Ni les coûts de transaction ni les autres coûts recouvrables ne sont payés à la société de projet.

RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 mars 2022 par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2021

La Division de la réalisation des projets a enregistré un excédent de 2,4 M\$ pour l'exercice, en baisse de 6,6 M\$ par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse de 7,1 M\$ des produits comptabilisés à l'exercice précédent, essentiellement au titre des produits reportés, déduction faite d'une réduction des créances liées à des projets achevés ou annulés.

Produits

- ▶ Les produits tirés des frais de réalisation des projets se sont élevés à 63,4 M\$ pour l'exercice, en hausse de 1,5 M\$ par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des produits s'explique essentiellement par le recouvrement de 8,6 M\$ au titre des charges d'exploitation plus élevées, en partie contrebalancé par une réduction de 7,1 M\$ des produits liée aux montants qui avaient été préalablement reportés.
- ▶ Les produits tirés des coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets se sont chiffrés à 60,0 M\$ pour l'exercice, en baisse de 12,9 M\$ par rapport à l'exercice précédent. La diminution des produits reflète le recouvrement de coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets moins élevés, comme il est expliqué ci-dessous, sans incidence nette sur l'excédent. Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé des produits de 0,5 M\$ liés à des coûts de transaction et coûts recouvrables de la période précédente qui étaient auparavant détenus à titre de provision pour pertes.

Charges

- ▶ La charge liée aux salaires et avantages du personnel s'est établie à 45,7 M\$ pour l'exercice, soit 6,6 M\$ de plus qu'à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation de l'effectif pour soutenir la croissance des programmes et de la hausse des coûts liés à l'augmentation des congés.
- ▶ La charge liée aux frais généraux et frais d'administration s'est élevée à 15,9 M\$ pour l'exercice, soit 2,0 M\$ de plus qu'à l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse des frais de consultation et des charges du siège social, y compris les frais liés aux TI.
- ▶ La charge liée aux coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets s'est chiffrée à 59,5 M\$ pour l'exercice, soit 13,4 M\$ de moins qu'à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par la baisse des coûts liés à la première phase du projet d'expansion du réseau ferroviaire GO et au projet visant la ligne de métro léger d'Eglinton Crosstown.

GESTION IMMOBILIÈRE

Les produits de la Division de la gestion immobilière sont composés des frais de gestion, des produits tirés des coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets ainsi que d'autres produits. Les frais de gestion sont perçus pour recouvrer les coûts engagés par Infrastructure Ontario pour fournir des services de gestion d'actifs, de surveillance de la gestion des installations et d'autres services immobiliers, y compris l'analyse des possibilités immobilières, les services de planification de la gestion des actifs locatifs et la gestion du programme de corridor hydroélectrique pour le portefeuille immobilier général et pour les sociétés de biens immobiliers clientes. Infrastructure Ontario recouvre les coûts externes engagés pour fournir ces autres services immobiliers aux sociétés de biens immobiliers clientes au moyen des produits tirés des coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets.

Exercice clos le 31 mars 2022 par rapport aux prévisions

La Division de la gestion immobilière a présenté un excédent de néant pour l'exercice, conformément aux prévisions.

Produits

- ▶ Les produits tirés des frais de gestion se sont élevés à 57,1 M\$ pour l'exercice, soit 2,2 M\$ de plus que les prévisions, en raison principalement du recouvrement de charges d'exploitation plus élevées de 1,9 M\$, comme il est expliqué ci-après.
- ▶ Les produits tirés des coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets se sont établis à 17,4 M\$ pour l'exercice, soit 11,4 M\$ de plus que les prévisions. Ces produits se rapportent aux coûts de services-conseils fournis par des tiers. L'augmentation des produits reflète le recouvrement de charges plus élevées, comme il est expliqué ci-dessous, sans incidence nette sur l'excédent.

RAPPORT DE GESTION

- ▶ Les autres produits se sont établis à 0,1 M\$ pour l'exercice, en baisse de 0,2 M\$ par rapport aux prévisions, et comprennent les remises de commissions sur les baux consenties par CB Richard Ellis (« CBRE »), qui reflètent 50 % de la commission de courtage nette obtenue à la signature de contrats de location avec des tiers à la demande d'Infrastructure Ontario afin d'accommoder des locataires gouvernementaux. La baisse des commissions sur les baux est attribuable à la diminution du nombre de baux signés au cours de l'exercice.

Charges

- ▶ La charge liée aux salaires et avantages du personnel s'est établie à 36,4 M\$ pour l'exercice, soit 0,1 M\$ de moins que les prévisions, en raison principalement de la diminution des coûts liée au transfert vers la Division de la réalisation des projets du personnel chargé de la gestion des projets portant sur des immobilisations à réalisation directe, et de la diminution du nombre moyen d'employés, facteurs contrebalancés en partie par la hausse des coûts liés à l'augmentation des congés.
- ▶ La charge liée aux frais généraux et frais d'administration s'est élevée à 11,3 M\$ pour l'exercice, soit 1,9 M\$ de plus que les prévisions, en raison de frais juridiques externes plus élevés pour soutenir la transition vers un nouveau modèle d'externalisation des services.
- ▶ La charge liée aux coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets s'est établie à 17,4 M\$ pour l'exercice, soit 11,4 M\$ de plus que les prévisions, en raison de projets non planifiés et de la mise à jour des besoins de certains clients au cours de l'exercice.
- ▶ Des frais de sous-traitance sont versés à CBRE pour la prestation de services de gestion des installations opérationnelles au portefeuille immobilier général. Les frais de sous-traitance ont totalisé 9,5 M\$ pour l'exercice, soit 0,1 M\$ de plus que les prévisions.

Exercice clos le 31 mars 2022 par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2021

La Division de la gestion immobilière a présenté un excédent de néant pour l'exercice, ce qui est comparable à l'exercice précédent.

Produits

- ▶ Les produits tirés des frais de gestion ont totalisé 57,1 M\$ pour l'exercice, en hausse de 2,9 M\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement du recouvrement de charges d'exploitation plus élevées de 2,7 M\$.
- ▶ Les autres produits ont totalisé 0,1 M\$ pour l'exercice, en baisse de 0,2 M\$ par rapport à l'exercice précédent, du fait de la diminution des remises de commissions sur les baux découlant du nombre moins élevé de baux signés au cours de l'exercice.
- ▶ Les produits tirés des coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets ont totalisé 17,4 M\$ pour l'exercice, en baisse de 20,5 M\$ par rapport à l'exercice précédent. La baisse des produits reflète le recouvrement de charges moins élevées, comme il est expliqué ci-dessous, sans incidence nette sur l'excédent.

Charges

- ▶ La charge liée aux salaires et avantages du personnel s'est établie à 36,4 M\$ pour l'exercice, soit 1,5 M\$ de moins qu'à l'exercice précédent, en raison du transfert vers la Division de la réalisation des projets du personnel des services partagés chargé de la gestion des activités environnementales, énergétiques et patrimoniales et d'une meilleure répartition des coûts, en partie contrebalancés par la hausse des coûts liés à l'augmentation des congés.
- ▶ La charge liée aux frais généraux et frais d'administration s'est élevée à 11,3 M\$ pour l'exercice, soit 4,0 M\$ de plus qu'à l'exercice précédent, en raison principalement de frais juridiques externes plus élevés pour soutenir la transition vers un nouveau modèle d'externalisation des services et de la hausse des charges du siège social, y compris les frais liés aux TI.
- ▶ Les frais de sous-traitance versés à CBRE se sont élevés à 9,5 M\$ pour l'exercice, soit 0,2 M\$ de plus qu'à l'exercice précédent.
- ▶ Les coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets ont totalisé 17,4 M\$ pour l'exercice, soit 20,5 M\$ de moins qu'à l'exercice précédent, en raison principalement des conseillers externes requis pour les projets hospitaliers afin de soutenir la province dans sa gestion de la pandémie au cours de l'exercice précédent.

RAPPORT DE GESTION

PRÊTS

Exercice clos le 31 mars 2022 par rapport aux prévisions

La Division des prêts a comptabilisé un excédent de 17,0 M\$ pour l'exercice, soit 0,9 M\$ de plus que les prévisions.

La marge d'intérêts nette pour l'exercice était de 24,1 M\$, soit 0,7 M\$ de plus que les prévisions, principalement en raison de la baisse des coûts de swap résultant de la baisse des taux d'intérêt par rapport aux prévisions.

(en millions de dollars)	Réel	Prévisions	Écart
Produit d'intérêts	223,0 \$	221,9 \$	1,1 \$
Charge d'intérêts	(198,9)	(198,5)	(0,4)
Marge d'intérêts nette	24,1 \$	23,4 \$	0,7 \$

Les autres produits de l'exercice se sont établis à 0,5 M\$, soit 0,2 M\$ de plus que les prévisions, en raison essentiellement de paiements compensatoires reçus à l'égard de deux prêts accordés à des emprunteurs des secteurs du logement social et de la distribution locale remboursés au cours de l'exercice.

Charges

- La charge liée aux salaires et avantages du personnel s'est élevée à 5,7 M\$ pour l'exercice, soit 0,6 M\$ de plus que les prévisions, principalement en raison de l'augmentation de l'effectif pour soutenir la croissance des programmes et de la hausse des coûts liés à l'augmentation des congés.
- La charge liée aux frais généraux et frais d'administration s'est établie à 1,9 M\$ pour l'exercice, soit 0,5 M\$ de moins que les prévisions, du fait principalement de la baisse des charges du siège social, y compris les frais liés aux TI, aux bureaux et à l'administration, ainsi qu'à l'amortissement.

Exercice clos le 31 mars 2022 par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2021

La Division des prêts a inscrit un excédent de 17,0 M\$ pour l'exercice, en hausse de 0,6 M\$ par rapport à l'exercice précédent.

La marge d'intérêts nette s'est chiffrée à 24,1 M\$, soit une augmentation de 1,9 M\$ par rapport à l'exercice précédent, du fait d'une augmentation des soldes de trésorerie moyens (549 M\$ au 31 mars 2022; 435 M\$ au 31 mars 2021) et des économies découlant des taux d'intérêt moins élevés.

(en millions de dollars)	31 mars 2022	31 mars 2021	Écart
Produit d'intérêts	223,0 \$	225,4 \$	(2,4) \$
Charge d'intérêts	(198,9)	(203,2)	4,3
Marge d'intérêts nette	24,1 \$	22,2 \$	1,9 \$

Les autres produits de l'exercice se sont établis à 0,5 M\$, soit une diminution de 0,2 M\$ comparativement à l'exercice précédent, en raison principalement de la réduction du programme de subventions du ministère de l'Infrastructure, principalement lié au Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées.

Charges

- La charge liée aux salaires et avantages du personnel s'est établie à 5,7 M\$ pour l'exercice, en hausse de 0,8 M\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement de l'augmentation de l'effectif pour soutenir la croissance des programmes et de la hausse des coûts liés à l'augmentation des congés.
- La charge liée aux frais généraux et frais d'administration s'est élevée à 1,9 M\$ pour l'exercice, soit 0,2 M\$ de plus que pour l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse des frais de consultation et des charges du siège social, y compris les frais liés aux TI.

RAPPORT DE GESTION

COMMUNAUTÉS AXÉES SUR LE TRANSPORT EN COMMUN

Le programme CATC fournit des services professionnels sur la base du recouvrement des coûts. Les produits tirés des frais de réalisation des projets ainsi que des coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets sont comptabilisés lorsqu'une entente est conclue, que les coûts sont engagés et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Exercice clos le 31 mars 2022 par rapport aux prévisions

Le programme CATC a présenté un excédent de 0,6 M\$ pour l'exercice, soit 0,5 M\$ de plus que les prévisions.

Produits

- ▶ Les produits tirés des frais de réalisation des projets se sont chiffrés à 5,3 M\$ pour l'exercice, ce qui est conforme aux prévisions.
- ▶ Les produits tirés des coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets se sont élevés à 2,4 M\$ pour l'exercice, soit 5,4 M\$ de moins que les prévisions. Ces produits se rapportent aux coûts de services-conseils fournis par des tiers. La baisse des produits reflète le recouvrement de charges moins élevées, comme il est expliqué ci-dessous, sans incidence nette sur l'excédent.

Charges

- ▶ La charge liée aux salaires et avantages du personnel s'est établie à 3,9 M\$ pour l'exercice, soit 0,4 M\$ de moins que les prévisions, en raison principalement d'économies liées aux postes vacants.
- ▶ La charge liée aux frais généraux et frais d'administration s'est élevée à 0,8 M\$ pour l'exercice, ce qui est conforme aux prévisions.
- ▶ Les coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets se sont élevés à 2,4 M\$ pour l'exercice, soit 5,4 M\$ de moins que les prévisions, du fait du report de l'exigence relative aux services-conseils fournis par des tiers.

Exercice clos le 31 mars 2022 par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2021

Le programme CATC a présenté un excédent de 0,6 M\$ pour l'exercice, soit 0,6 M\$ de plus que pour l'exercice précédent.

Produits

- ▶ Les produits tirés des frais de réalisation des projets se sont chiffrés à 5,3 M\$ pour l'exercice, soit 1,2 M\$ de plus que pour l'exercice précédent en raison de la croissance des programmes.
- ▶ Les produits tirés des coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets se sont établis à 2,4 M\$ pour l'exercice, en hausse de 1,3 M\$ par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des produits reflète le recouvrement de charges plus élevées, comme il est expliqué ci-dessous, sans incidence nette sur l'excédent.

Charges

- ▶ La charge liée aux salaires et avantages du personnel s'est établie à 3,9 M\$ pour l'exercice, soit une hausse de 0,5 M\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation de l'effectif pour soutenir la croissance des programmes.
- ▶ La charge liée aux frais généraux et frais d'administration s'est élevée à 0,8 M\$ pour l'exercice, soit 0,1 M\$ de plus que pour l'exercice précédent.
- ▶ Les coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets se sont élevés à 2,4 M\$ pour l'exercice, soit 1,3 M\$ de plus que pour l'exercice précédent, en raison du soutien supplémentaire de tiers en services de consultation nécessaire pour les projets de prolongement de la ligne de métro Yonge, et de la Ligne Ontario.

RAPPORT DE GESTION

PROJETS COMMERCIAUX

La Division des projets commerciaux fournit des services professionnels selon le principe du recouvrement des coûts. Les produits tirés des frais de réalisation des projets ainsi que des coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets sont comptabilisés lorsqu'une entente est conclue, que les coûts sont engagés et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Exercice clos le 31 mars 2022 par rapport aux prévisions

La Division des projets commerciaux a fait état d'un excédent de 1,0 M\$ pour l'exercice, soit 1,0 M\$ de plus que les prévisions.

Produits

- ▶ Les produits tirés des frais de réalisation des projets se sont établis à 11,9 M\$ pour l'exercice, soit 0,5 M\$ de plus que les prévisions, principalement en raison de la hausse des produits tirés de la stratégie provinciale d'expansion des services à large bande et des projets d'aménagement du site de la Place de l'Ontario.
- ▶ Les produits tirés des coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets ont totalisé 23,2 M\$ pour l'exercice, soit 0,2 M\$ de plus que les prévisions. Ces produits sont principalement liés aux honoraires de consultation de tiers. La hausse des produits reflète le recouvrement de coûts plus élevés, sans incidence nette sur l'excédent.

Charges

- ▶ La charge liée aux salaires et avantages du personnel s'est établie à 9,0 M\$ pour l'exercice, soit 0,3 M\$ de moins que les prévisions, principalement en raison d'économies liées aux postes vacants.
- ▶ La charge liée aux frais généraux et frais d'administration s'est élevée à 2,0 M\$ pour l'exercice, soit 0,2 M\$ de moins que les prévisions, du fait principalement de la baisse des charges du siège social, y compris les frais liés aux TI, aux bureaux et à l'administration, ainsi qu'à l'amortissement.
- ▶ Les coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets se sont établis à 23,2 M\$ pour l'exercice, soit 0,2 M\$ de plus que les prévisions.

Exercice clos le 31 mars 2022 par rapport au 31 mars 2021

La Division des projets commerciaux a enregistré un excédent de 1,0 M\$ pour l'exercice, en hausse de 2,4 M\$ par rapport à l'exercice précédent.

Produits

- ▶ Les produits tirés des frais de réalisation des projets se sont chiffrés à 11,9 M\$ pour l'exercice, soit 6,0 M\$ de plus qu'à l'exercice précédent, en raison de la croissance des programmes, qui est principalement attribuable à la stratégie provinciale d'expansion des services à large bande et aux projets d'aménagement du site de la Place de l'Ontario.
- ▶ Les produits tirés des coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets se sont élevés à 23,2 M\$ pour l'exercice, soit 18,4 M\$ de plus qu'à l'exercice précédent, en raison surtout de la stratégie provinciale d'expansion des services à large bande et des projets d'aménagement du site de la Place de l'Ontario.

Charges

- ▶ La charge liée aux salaires et avantages du personnel s'est établie à 9,0 M\$ pour l'exercice, soit 4,1 M\$ de plus qu'à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation de l'effectif pour soutenir la croissance des programmes.
- ▶ La charge liée aux frais généraux et frais d'administration s'est élevée à 2,0 M\$ pour l'exercice, soit 0,5 M\$ de moins qu'à l'exercice précédent, en raison principalement d'une diminution des créances liées à des projets achevés ou annulés à l'exercice précédent, en partie contrebalancée par une hausse des frais de consultation et des charges du siège social, y compris les frais liés aux TI.
- ▶ Les coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets se sont établis à 23,2 M\$ pour l'exercice, soit 18,4 M\$ de plus qu'à l'exercice précédent, comme expliqué ci-dessus.

RAPPORT DE GESTION

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Trésorerie

Au 31 mars 2022, le solde de trésorerie s'établissait à 655,7 M\$, en hausse de 220,3 M\$ par rapport au solde de 435,4 M\$ au 31 mars 2021. L'augmentation est principalement attribuable au fait que les remboursements de prêts ont excédé les paiements sur la dette dans le portefeuille de prêts et à l'amélioration des recouvrements de créances au cours de la période.

Trésorerie soumise à des restrictions et passifs détenus en fiducie

Au 31 mars 2022, la trésorerie soumise à des restrictions et les passifs détenus en fiducie s'élevaient à 84,6 M\$, soit une diminution de 13,7 M\$ par rapport au solde de 98,3 M\$ au 31 mars 2021. La baisse est attribuable au paiement de 61,0 M\$ pour le projet du nouveau palais de justice de Toronto, contrebalancé par des fonds de 44,0 M\$ reçus du MSGSC pour le projet de reconstruction du complexe Macdonald et de 3,3 M\$ pour d'autres projets en P3.

Créances d'exploitation

Au 31 mars 2022, les créances d'exploitation se chiffraient à 37,8 M\$, en baisse de 61,0 M\$ par rapport au solde de 98,8 M\$ au 31 mars 2021. Les créances d'exploitation de plus de 90 jours se sont élevées à 10,9 M\$, dont 5,6 M\$ du ministère de la Santé, 1,7 M\$ du ministère des Transports, 0,7 M\$ du ministère de l'Infrastructure et 0,6 M\$ du ministère des Richesses naturelles et des Forêts. Au 30 avril 2022, 1,4 M\$ avaient été recouverts sur les 10,9 M\$.

Prêts et dette - programme de prêts

Au 31 mars 2022, les prêts s'établissaient à 6 173,2 M\$, en hausse de 8,5 M\$ par rapport à 6 164,7 M\$ au 31 mars 2021, en raison de la croissance des prêts.

Au cours de l'exercice, Infrastructure Ontario a effectué les transactions suivantes afin de financer de nouveaux emprunts et de rembourser la dette existante :

- ▶ Remboursement de 85,0 M\$ d'obligations de la Société ontarienne de travaux d'infrastructure à la province;
- ▶ Remboursement de 166,8 M\$ de la dette à long terme non renouvelable à la province;
- ▶ Emprunt de 378,7 M\$ sur la facilité de crédit non renouvelable à long terme obtenue auprès de la province pour financer des prêts adossés;
- ▶ Emprunt de 61,0 M\$ sur la facilité de crédit renouvelable à court terme obtenue auprès de la province pour financer des prêts à la construction.

Provision pour moins-value de prêts

La provision pour moins-value de prêts comporte une provision pour moins-value générale et une provision pour moins-value spécifique.

La provision pour moins-value générale est une provision à l'égard de pertes dans le portefeuille de prêts existant qui sont considérées comme probables, mais qui ne sont pas encore connues et qui ne peuvent pas être déterminées pour un prêt en particulier. La provision pour moins-value générale totalisait 26,7 M\$ au 31 mars 2022, ce qui correspond au solde au 31 mars 2021.

La provision pour moins-value spécifique est une provision à l'égard des pertes identifiables probables sur des prêts existants. La provision pour moins-value spécifique totalisait 4,5 M\$ au 31 mars 2022, tout comme au 31 mars 2021.

Dérivés

En sa qualité d'emprunteur et de prêteur, Infrastructure Ontario recourt à des dérivés pour atténuer son exposition au risque de taux d'intérêt associé à ses prêts et à ses obligations au titre de ses emprunts. La couverture d'Infrastructure Ontario passe par des swaps de taux d'intérêt pour lesquels certains prêts à taux fixe et dettes à taux fixe sont convertis en instruments à taux variable. Tous les swaps de taux d'intérêt sont conclus avec la province.

Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et présentés au montant net à l'état de la situation financière. Au 31 mars 2022, la juste valeur des dérivés avait augmenté de 74,5 M\$, passant d'un passif de 26,9 M\$ au 31 mars 2021 à un actif de 47,6 M\$, principalement en raison des variations des taux d'intérêt et d'une réduction des soldes notionnels au cours de l'exercice.

RAPPORT DE GESTION

Créances liées aux projets

Au 31 mars 2022, les créances liées aux projets s'établissaient à 72,4 M\$, en baisse de 2,1 M\$ par rapport à 74,5 M\$ au 31 mars 2021. Le solde est composé de produits gagnés qui n'ont pas encore été facturés aux clients, des frais de réalisation des projets ainsi que des produits tirés des coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets.

Charges à payer

Au 31 mars 2022, les charges à payer s'élevaient à 37,9 M\$, soit une augmentation de 3,5 M\$ par rapport au solde de 34,4 M\$ au 31 mars 2021. Le solde inclut des charges d'exploitation de 19,7 M\$, y compris les salaires et avantages sociaux, vacances accumulées et autres charges, et des frais de consultation de 18,2 M\$ liés aux projets.

Produits reportés

Conformément aux ententes conclues avec certains clients, Infrastructure Ontario facture et recouvre les coûts liés aux projets en fonction de calendriers de paiements périodiques. Les montants sont présentés en tant que produits reportés jusqu'à ce que les travaux soient effectués et sont, par la suite, comptabilisés dans les produits selon la méthode de comptabilisation des produits d'Infrastructure Ontario. Au 31 mars 2022, les produits reportés s'établissaient à 42,0 M\$, en baisse de 6,6 M\$ par rapport au 31 mars 2021, compte tenu de la comptabilisation de produits reportés de 1,9 M\$ pour des projets achevés au cours de l'exercice. La majeure partie des produits reportés est liée à la Division de la réalisation des projets et aux projets en P3.

Capital – Programme de prêts et réserve de liquidités

Infrastructure Ontario possède une réserve de liquidités de 400,0 M\$, financée par son programme de prêts et composée d'un prêt subordonné sur 50 ans de 280,0 M\$ de la province d'Ontario (la « province ») et d'un prêt subordonné sur 20 ans de 120,0 M\$ de l'Agence ontarienne des eaux (voir la note 9 des états financiers). Ces fonds sont détenus en trésorerie (201,2 M\$) et en placements (198,8 M\$), offrent une protection du crédit aux détenteurs de titres d'emprunt de premier rang tels que les Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure, ainsi que les garanties de soutien aux liquidités pour les besoins de financement d'Infrastructure Ontario.

États financiers

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Société ontarienne
des infrastructures et
de l'immobilier

TABLE DES MATIÈRES

➤ Rapport de l'auditeur indépendant	31
➤ Responsabilité à l'égard de la communication de l'information financière	34
➤ État de la situation financière	35
➤ État des résultats et de l'excédent accumulé	36
➤ État des gains et pertes de réévaluation	37
➤ État de la variation des actifs financiers nets	38
➤ État des flux de trésorerie	39
➤ Notes annexes	40



**Infrastructure
Ontario**



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (l'« organisation ») au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisation, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2022;
- l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la variation des actifs financiers nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation fidèle des états financiers conformément aux Normes canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 29 juin 2022

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier ont été établis conformément aux principes comptables pour les gouvernements recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada et, le cas échéant, aux recommandations du Conseil des normes comptables des Comptables professionnels agréés du Canada. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus de manière à lui fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations financières fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédures structurées ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités de manière appropriée.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire de son comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière. Le comité d'audit examine les états financiers et les soumet au conseil d'administration pour approbation.

Les états financiers ont été audités par PricewaterhouseCoopers LLP. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport de l'auditeur présente de façon sommaire l'ampleur de l'examen effectué par l'auditeur ainsi que son opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction,



Michael Lindsay
Président-directeur général



Priyal Thakrar
Directeur financier et vice-président directeur,
Prêts et technologies

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

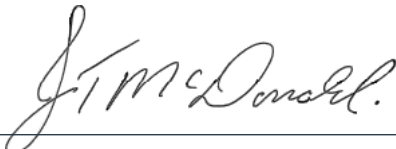
Aux 31 mars (en milliers de dollars)

	Au 31 mars 2022	Au 31 mars 2021
Actifs financiers		
Trésorerie	655 662 \$	435 388 \$
Trésorerie soumise à des restrictions (notes 2 et 18)	84 600	98 297
Créances d'exploitation (note 3)	37 766	98 757
Intérêts à recevoir	42 768	43 968
Produits de placement à recevoir	2 109	1 473
Prêts (note 4)	6 173 209	6 164 741
Dérivés (note 5)	47 641	-
Créances liées aux projets (note 6)	72 385	74 504
Placements (note 7)	201 579	168 481
	7 317 719	7 085 609
Passifs		
Dettes d'exploitation	8 229	15 011
Charges à payer	37 892	34 375
Passifs détenus en fiducie (notes 2 et 18)	84 600	98 297
Intérêts à payer	39 707	40 137
Dérivés (note 5)	-	26 860
Produits reportés	42 005	48 654
Dette – programme de prêts (note 9)	6 391 065	6 202 619
Immobilisations – programme de prêts (note 9)	399 681	399 681
	7 003 179	6 865 634
Actifs financiers nets	314 540	219 975
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	2 253	1 607
Immobilisations corporelles (note 10)	10 731	10 448
	327 524	232 030
Excédent accumulé	279 883	258 890
Gains (pertes) de réévaluation accumulés (note 5)	47 641	(26 860)
	327 524 \$	232 030 \$
Éventualités (note 16)		
Engagements (note 17)		

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé


Président du conseil


Administrateur et président du comité d'audit

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

	2022 Prévisions		2022		2021
Produits					
Produit d'intérêts (note 11)	221 881	\$	223 013	\$	225 392
Frais de réalisation des projets (note 13)	78 344		80 655		71 880
Frais de gestion – portefeuille immobilier général (note 13)	49 908		51 367		49 270
Frais de gestion – gestion immobilière d'entreprise (note 13)	5 084		5 776		4 956
Coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets (note 13)	97 750		103 038		116 808
Autres produits	666		663		1 042
	453 633		464 512		469 348
Charges					
Salaires et avantages sociaux	99 927		100 672		90 103
Frais généraux et d'administration (note 12)	31 426		31 923		25 947
Charge d'intérêts (note 11)	198 524		198 903		203 176
Coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets	97 750		102 497		116 808
Frais relatifs aux entrepreneurs	9 404		9 524		9 355
	437 031		443 519		445 389
Excédent	16 602		20 993		23 959
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	258 890		258 890		234 931
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	275 492	\$	279 883	\$	258 890

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

	2022		2021	
Pertes de réévaluation accumulées à l'ouverture de l'exercice	(26 860)	\$	(77 390)	\$
Pertes réalisées reclassées à l'état des résultats	30 895		32 992	
Gains de réévaluation	43 606		17 538	
Gains de réévaluation de l'exercice, montant net	74 501		50 530	
Gains (pertes) de réévaluation accumulés à la clôture de l'exercice	47 641	\$	(26 860)	\$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

	2022	2021
Excédent	20 993 \$	23 959 \$
Variation des charges payées d'avance	(646)	(1 607)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 567)	(1 886)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 284	2 257
Gains de réévaluation de l'exercice, montant net	74 501	50 530
Variation nette des actifs financiers nets	94 565	73 253
Actifs financiers nets à l'ouverture de l'exercice	219 975	146 722
Actifs financiers nets à la clôture de l'exercice	314 540 \$	219 975 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

	2022	2021
Activités d'exploitation		
Excédent	20 993 \$	23 959 \$
Éléments sans incidence à court terme sur la trésorerie :		
Amortissement des coûts sur prêts à conditions de faveur	(3 497)	(4 058)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 284	2 257
Amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt	474	530
Amortissement des primes sur obligations	772	636
	21 026	23 324
Variation des éléments du fonds de roulement :		
Diminution de la trésorerie soumise à des restrictions	13 697	66 674
Diminution (augmentation) des créances d'exploitation	60 991	(45 282)
Diminution des intérêts à recevoir	1 200	719
(Augmentation) diminution des produits de placement à recevoir	(636)	429
Diminution (augmentation) des créances liées aux projets	2 119	(29 162)
Augmentation des charges payées d'avance	(646)	(1 607)
(Diminution) augmentation des dettes d'exploitation	(6 782)	8 213
Augmentation des charges à payer	3 517	10 027
Diminution des passifs détenus en fiducie	(13 697)	(66 674)
Diminution des intérêts à payer	(430)	(3 901)
Diminution des produits reportés	(6 649)	(10 580)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation	73 710	(47 820)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 567)	(1 886)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement en immobilisations	(2 567)	(1 886)
Activités d'investissement		
Émission de prêts	(422 054)	(516 393)
Produit des remboursements sur prêts	417 083	408 313
Achats de placements	(33 870)	-
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(38 841)	(108 080)
Activités de financement		
Augmentation de la facilité de crédit renouvelable à court terme	61 000	19 000
Produit de l'émission de titres d'emprunt	378 743	549 514
Remboursements sur titres d'emprunt	(251 771)	(510 526)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	187 972	57 988
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	220 274	(99 798)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	435 388	535 186
Trésorerie à la clôture de l'exercice	655 662 \$	435 388 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.
Intérêts en trésorerie payés et reçus (note 11)

NOTES ANNEXES

Exercice clos le 31 mars 2022

NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (« Infrastructure Ontario » ou la « société »), qui est une société d'État, relève du ministre de l'Infrastructure (le « ministre ») et est classée par le gouvernement de la province d'Ontario (la « province » ou le « gouvernement ») en tant qu'organisme régi par un conseil d'administration.

Le mandat d'Infrastructure Ontario couvre les points suivants :

- ▶ fournir des conseils et des services sur des questions financières, stratégiques et autres visant le gouvernement;
- ▶ exercer les pouvoirs et fonctions délégués par le ministre en vertu de la *Loi de 2011 sur le ministère de l'Infrastructure* ou de la *Loi de 2021 sur la réalisation accélérée de projets d'Internet à haut débit*;
- ▶ mettre en œuvre des opérations pour le gouvernement ou aider à la mise en œuvre de telles opérations;
- ▶ fournir des conseils et des services, notamment des services de gestion de projets et de gestion de contrats, pour des projets d'infrastructure en Ontario qui ne sont pas des biens du gouvernement;
- ▶ fournir des conseils et des services liés aux biens du gouvernement, notamment en matière de gestion de projets, de gestion de contrats et de développement;
- ▶ effectuer la gestion financière des biens détenus par le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (le « MSGSC ») ou par un organisme de la Couronne dont le MSGSC est responsable;
- ▶ fournir des conseils et des services relativement au parc immobilier des organismes du secteur public sélectionnés;
- ▶ fournir des conseils et des services aux entités non ontariennes relativement à l'élaboration de programmes de prêts d'infrastructure publique; aux biens immeubles; aux questions de nature financière, stratégique ou autre; et à la réalisation d'opérations;
- ▶ fournir du financement pour les infrastructures des municipalités et d'autres organismes publics admissibles.

À titre de société d'État, Infrastructure Ontario est exonérée des impôts fédéral et provincial sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1) (d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Infrastructure Ontario est assujettie à la taxe de vente harmonisée (la « TVH »).

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les présents états financiers sont établis en conformité avec les normes comptables pour le secteur public du Canada mises en place par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »).

Estimations de la direction

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur la présentation des passifs éventuels à la date de clôture et sur les montants présentés au titre des produits et des charges comptabilisés pour la période visée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les principaux éléments à l'égard desquels la direction a établi des estimations sont le pourcentage d'avancement aux fins d'évaluation des produits tirés des frais de réalisation des projets, la provision pour moins-value du portefeuille de prêts et la juste valeur des dérivés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et d'autres estimations, auquel cas l'incidence de l'écart serait comptabilisée dans les périodes ultérieures.

En mars 2020, la pandémie de COVID-19 a contraint les organismes et les gouvernements de partout dans le monde à adopter des mesures d'urgence pour combattre la propagation du virus. Ces mesures, notamment l'interdiction de voyager, les périodes de quarantaine, le télétravail et les mesures de distanciation physique, ont grandement perturbé les activités commerciales à l'échelle mondiale, ce qui a instantanément provoqué un ralentissement économique.

NOTES ANNEXES

Exercice clos le 31 mars 2022

En réponse à la pandémie, un programme de report du paiement des prêts a été lancé pour aider les emprunteurs confrontés à des difficultés financières. Le programme a aidé les emprunteurs des secteurs des municipalités, des soins de santé et du logement à relever des défis financiers spécifiques, tels que des problèmes de liquidités ou une baisse importante des revenus d'exploitation et a permis aux emprunteurs de prioriser et de budgétiser les besoins immédiats résultant de la crise de la COVID-19. Le programme de report du paiement des prêts est maintenant fermé; aucune perte n'a été subie et tous les montants ont été remboursés. La direction a néanmoins évalué l'incidence possible de la pandémie sur la juste valeur des dérivés ainsi que sur le risque de crédit de nos emprunteurs, qui est pris en compte dans l'élaboration des estimations de la provision pour moins-value du portefeuille de prêts, et a inclus des hypothèses sur l'incidence de la pandémie dans les présents états financiers.

Instruments financiers

Les actifs financiers d'Infrastructure Ontario sont composés de la trésorerie, de la trésorerie soumise à des restrictions, des créances d'exploitation, des intérêts à recevoir, des produits de placement à recevoir, des prêts, des dérivés, des créances liées aux projets et des placements.

Les passifs financiers d'Infrastructure Ontario sont composés des dettes d'exploitation, des charges à payer, des passifs détenus en fiducie, des intérêts à payer, des produits reportés et de la dette liée au programme de prêts.

Comptabilisation initiale et évaluation ultérieure

Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés i) au coût ou au coût amorti ou ii) à la juste valeur. Tous les instruments financiers, hormis les dérivés, sont classés au coût ou au coût amorti. Les dérivés sont présentés à l'état de la situation financière en tant qu'actifs ou passifs financiers nets, tel que nous le permet notre entente avec notre contrepartie, selon que le solde net soit à recevoir ou à payer. La juste valeur s'entend du montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Le coût amorti des prêts du programme de 2003-2004 (se reporter à la note 4) consentis par Infrastructure Ontario, qui étaient considérés comme des prêts à conditions de faveur, a été établi selon la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des prêts au taux d'emprunt d'Infrastructure Ontario au moment de l'émission. La différence entre la valeur nominale d'un prêt et sa valeur actualisée est, en substance, une subvention. La subvention est comptabilisée à titre de coût lié aux prêts à conditions de faveur à la date de l'octroi du prêt et est amortie sur la durée du prêt de façon à ce que les périodes d'amortissement de l'un et de l'autre concordent.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués au coût ou au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif financier ou déduits de la valeur comptable du passif financier.

Évaluation ultérieure

L'évaluation ultérieure des actifs financiers dépend de leur classement dans l'une ou l'autre des catégories suivantes :

i. Instruments financiers à la juste valeur

Les instruments financiers à la juste valeur sont réévalués à leur juste valeur à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Les gains ou pertes latents sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation, puis reclassés à l'état des résultats lors de la cession ou du règlement, et demeurent une composante des actifs financiers nets dans l'état de la situation financière.

Infrastructure Ontario utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et présenter la juste valeur de ses instruments financiers :

- ▶ Niveau 1 : Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- ▶ Niveau 2 : Techniques d'évaluation pour lesquelles toutes les données d'entrée qui ont une incidence importante sur la juste valeur sont directement ou indirectement observables
- ▶ Niveau 3 : Techniques d'évaluation s'appuyant sur des données d'entrée ayant une incidence importante sur la juste valeur qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché

NOTES ANNEXES

Exercice clos le 31 mars 2022

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation appropriées, dont des modèles de prix à terme et de swaps, en fonction de calculs de la valeur actualisée. Les modèles intègrent diverses données d'entrée, y compris les courbes de taux d'intérêt à terme.

ii. Instruments financiers au coût ou au coût amorti

Les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur le sont au coût ou au coût amorti.

L'intérêt relatif aux actifs financiers et aux passifs financiers évalués au coût amorti est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif s'entend du taux d'actualisation des sorties ou des entrées de trésorerie futures estimatives sur la durée attendue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte.

Dépréciation

i. Perte de valeur d'un placement

Une perte de valeur est comptabilisée à l'état des résultats et de l'excédent accumulé lorsque la valeur d'un placement a subi une baisse « durable ». Une perte est considérée comme « durable » lorsque la valeur comptable du placement est supérieure à sa valeur réelle pendant une période prolongée. La perte de valeur portée à l'état des résultats n'est pas reprise, même si la valeur réelle du placement s'accroît par la suite.

ii. Dépréciation de prêts

Une provision pour moins-valeur de prêts est établie à l'égard du portefeuille de prêts, après évaluation par la direction de la conjoncture économique et des conditions du secteur et du portefeuille pour les différents secteurs de prêts. La provision pour moins-valeur générale est établie d'après un processus selon lequel une note de risque est attribuée au prêt lors de son montage, contrôlée régulièrement et ajustée pour tenir compte de l'évolution du risque de crédit sous-jacent. Une provision pour moins-valeur spécifique correspondant à la partie non recouvrable prévue du prêt est également établie en cas de détérioration connue du crédit de l'emprunteur.

Fonds détenus en fiducie

La société est tenue de maintenir des fonds en fiducie pour la perception des impôts fonciers et des fonds de réserve dans le cadre du certificat d'assurance de la SCHL. De plus, certains emprunteurs établissent des fonds en fiducie comme l'exige la convention de prêt. La société tient également un compte en fiducie de grand livre général de projets pour les fonds reçus de divers ministères aux fins des paiements aux consortiums de construction de projets et d'ordres de modification de contrat. Tous ces montants détenus en fiducie sont comptabilisés à titre de trésorerie soumise à des restrictions dans l'état de la situation financière.

La société maintient également plusieurs comptes bancaires d'exploitation qu'elle administre pour le compte du MSGSC et qui sont liés aux activités du portefeuille immobilier général du MSGSC. La société est le gestionnaire financier en vertu de la Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier et, par conséquent, ces fonds ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

Instruments financiers dérivés

Infrastructure Ontario recourt à des instruments financiers dérivés, plus précisément des swaps de taux d'intérêt, pour gérer son risque de taux d'intérêt. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la conclusion du dérivé, puis réévalués ultérieurement à la juste valeur à chaque date de clôture. Lorsque les variations de la juste valeur donnent lieu à une position débitrice, les instruments financiers dérivés sont constatés dans les actifs financiers; ils sont classés dans les passifs financiers lorsque les variations de la juste valeur donnent lieu à une position créditrice.

Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation et reclassés ultérieurement en produit ou en charge d'intérêts, selon le cas, dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé lors de la cession ou du règlement.

NOTES ANNEXES

Exercice clos le 31 mars 2022

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs à compter de l'exercice au cours duquel ils sont acquis, une dotation correspondant à une demi-année étant calculée dans l'année de l'acquisition et dans l'année de la cession. La durée de vie utile estimative des actifs est la suivante :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans
Mobilier, agencements et matériel de bureau	10 ans
Améliorations locatives	10 ans

Dépréciation d'immobilisations corporelles

La société soumet la valeur comptable de ses immobilisations corporelles à un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent la possibilité qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du gouvernement à fournir des biens et services ou que la valeur des avantages économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette. Le cas échéant, le coût de l'immobilisation corporelle est diminué pour refléter la baisse de valeur de l'actif. Il n'y a eu aucune perte de valeur à ce jour.

Constatation des produits

Produit d'intérêts

Les intérêts sur les placements et les prêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Frais de réalisation des projets, frais de gestion et coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets

Les frais de réalisation des projets et les frais de gestion représentent le recouvrement des salaires et avantages sociaux du personnel d'Infrastructure Ontario ainsi que des frais généraux et d'administration et des frais relatifs aux entrepreneurs liés à la prestation de services. Les coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets englobent le recouvrement des honoraires des conseillers externes et les éventualités liées aux coûts de projet.

Infrastructure Ontario fournit des services professionnels aux termes de contrats établis en fonction des coûts ou de contrats à prix fixe. Les produits des contrats établis en fonction des coûts sont comptabilisés lorsqu'une entente est conclue, que les coûts sont engagés et que le recouvrement est raisonnablement assuré. En ce qui a trait aux contrats à prix fixe, avant la date de clôture financière, les produits sont comptabilisés lorsqu'une entente est conclue, que les coûts sont engagés et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Après la date de clôture financière, les produits sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Le pourcentage d'avancement des travaux est calculé en se fondant sur le ratio des coûts engagés sur les coûts totaux estimatifs. Une fois que le contrat est rempli, toute marge résiduelle sur le contrat à prix fixe est comptabilisée. Les pertes, le cas échéant, liées aux contrats à prix fixe sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont relevées. Des produits reportés sont constatés lorsque les montants facturés pour un projet dépassent les produits comptabilisés à ce jour pour les contrats établis en fonction des coûts ou les contrats à prix fixe.

Avantages sociaux

La société offre un régime de retraite à cotisations déterminées à certains employés à temps plein et contribue également au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises établi par la province d'Ontario, pour les prestations de retraite de certains employés à temps plein. L'obligation de la société envers le Régime de retraite des fonctionnaires est fondée sur des formules établies par la Commission du régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario. Les cotisations versées par la société au régime de retraite à cotisations déterminées et au régime interentreprises sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût des avantages complémentaires de retraite offerts dans le cadre du régime interentreprises est payé par le MSGSC et n'est pas inscrit dans les états financiers.

NOTES ANNEXES

Exercice clos le 31 mars 2022

2. TRÉSORERIE SOUMISE À DES RESTRICTIONS

La trésorerie soumise à des restrictions comprend les fonds détenus en fiducie pour les clients prêteurs d'Infrastructure Ontario, soit 8,8 M\$ (8,0 M\$ en 2021), et pour les consortiums de construction de projets, soit 75,8 M\$ (90,3 M\$ en 2021). Ces montants sont décrits en détail à la note 18.

3. CRÉANCES D'EXPLOITATION

(en milliers de dollars)

Créances clients, montant net
TVH à recevoir

2022	2021
32 566 \$	85 740 \$
5 200	13 017
37 766 \$	98 757 \$

4. PRÊTS

(en milliers de dollars)

Avances sur construction

Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure

	2022	2021
	Taux d'intérêt %	Taux d'intérêt %
364 516 \$	0,90-1,30	318 846 \$ 0,60-1,00
Débitures à recevoir		
Programme de prêts à conditions de faveur		
Durée restante avant l'échéance :		
De 1 à 5 ans	65 484 2,36-2,95	55 410 2,36-2,95
De 6 à 10 ans	52 327 2,52-2,87	89 122 2,38-2,87
De 11 à 15 ans	32 210 2,52-2,73	20 496 2,54-2,73
De 16 à 20 ans	2 146 2,80-2,80	16 487 2,52-2,80
Plus de 20 ans	9 851 2,63-3,05	10 135 2,63-3,05
162 018		191 650
Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure		
Durée restante avant l'échéance :		
De 1 an à 5 ans	420 620 0,84-5,26	384 145 1,00-5,51
De 6 à 10 ans	889 550 1,22-5,89	810 919 1,12-5,89
De 11 à 15 ans	872 557 1,76-5,44	902 642 1,76-5,44
De 16 à 20 ans	1 212 437 1,94-5,91	1 308 609 1,94-5,91
Plus de 20 ans	2 295 835 1,97-5,60	2 295 751 1,97-5,60
5 690 999		5 702 066
Total	6 217 533	6 212 562
Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur		
Coûts reportés à l'ouverture de l'exercice	(16 648)	(20 706)
Amortissement des coûts des prêts à conditions de faveur	3 497	4 058
Coûts reportés à la clôture de l'exercice	(13 151)	(16 648)
Provision pour moins-value de prêts	(31 173)	(31 173)
Prêts	6 173 209 \$	6 164 741 \$

NOTES ANNEXES

Exercice clos le 31 mars 2022

Les avances sur construction sont des prêts consentis à des municipalités, à d'autres organismes publics et à des organismes sans but lucratif. Le taux d'intérêt des prêts à la construction est fondé sur le taux des bons du Trésor à trois mois de l'Ontario, majoré d'un écart fixe en points de base qui dépend de la catégorie du risque de la contrepartie. Ces prêts sont assortis d'une durée plus courte que les débentures (habituellement moins de cinq ans) et sont remboursés lorsque la construction est achevée.

Les débentures à recevoir sont dues par des municipalités, d'autres clients du secteur public et des organismes sans but lucratif et sont assorties d'échéances de 5 à 40 ans à compter de leur création.

Infrastructure Ontario gère le risque de crédit lié à son portefeuille de prêts à court terme au moyen de diverses dispositions énoncées dans les ententes de prêts. La société est dotée d'un mécanisme d'interception avec la province d'Ontario qui prévoit le réacheminement vers Infrastructure Ontario des fonds dus à un emprunteur de la province. Les prêts accordés à des emprunteurs non gouvernementaux sont assujettis à des clauses restrictives sur les actifs, et l'emprunteur est tenu de fournir des sûretés et, dans certains cas, une assurance sur le prêt.

La provision pour moins-value de prêts est constituée lorsqu'un examen de la conjoncture économique, du secteur et du portefeuille indique qu'il pourrait y avoir moins-value ou perte. Au 31 mars 2022, Infrastructure Ontario avait une provision pour moins-value de prêts de 31,2 M\$ (31,2 M\$ en 2021).

5. DÉRIVÉS

Infrastructure Ontario exerce ses activités en respectant des limites strictes de sorte que son exposition au risque de taux d'intérêt soit gérée de façon prudente et efficiente. Parmi les stratégies variées auxquelles elle a recours pour gérer ce risque, il y a l'utilisation de dérivés de taux d'intérêt. Infrastructure Ontario n'utilise pas de dérivés à des fins de spéculation et n'a conclu aucun nouveau dérivé relativement aux prêts adossés depuis la mise en œuvre du programme de financement de prêts auprès de la province en avril 2015.

Les dérivés sont des contrats financiers qui tirent leur valeur d'instruments sous-jacents. Étant à la fois emprunteur et prêteur, Infrastructure Ontario utilise des dérivés pour constituer des couvertures à l'égard d'instruments ayant des dates d'échéance différentes. Le risque de variabilité des taux d'intérêt est géré au moyen de swaps de taux d'intérêt, qui sont des contrats légaux en vertu desquels Infrastructure Ontario convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie fondés sur un ou plusieurs notionnels en utilisant des taux d'intérêt de référence stipulés pour une période déterminée. Les swaps de taux d'intérêt permettent à Infrastructure Ontario de faire concorder plus étroitement ses prêts et ses obligations sur ses emprunts et d'ainsi les convertir effectivement en instruments assortis de modalités qui réduisent son exposition au risque de taux d'intérêt. Infrastructure Ontario a échangé certains de ses prêts à taux fixe et portefeuilles de titres d'emprunt à taux fixe contre des instruments à taux variable.

Le tableau ci-dessous donne un échéancier des dérivés d'Infrastructure Ontario en cours au 31 mars 2022, en fonction des notionnels des contrats. Les notionnels des swaps de taux d'intérêt représentent le montant auquel les taux fixes et variables sont appliqués pour calculer l'échange de flux de trésorerie. Les notionnels ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière. Ils représentent le volume des dérivés en cours et ne sont pas représentatifs du risque de crédit, du risque de marché ou des flux de trésorerie réels de ces instruments.

	Échéance						Notionnel total
	Moins de 1 an	De 2 à 5 ans	De 6 à 10 ans	De 11 à 15 ans	Plus de 15 ans		
(en milliers de dollars)							
Actif lié aux swaps	276 154 \$	818 664	637 024	421 870	390 903	2 544 615	\$
Passif lié aux swaps	360 600 \$	310 000	-	-	852 857	1 523 457	\$

Les dérivés comptabilisés à la juste valeur au 31 mars 2022 ont donné lieu à des actifs dérivés nets de 47,6 M\$ et à des gains latents accumulés de 47,6 M\$ inscrits à l'état des gains et pertes de réévaluation (passifs dérivés nets de 26,9 M\$ inscrits à l'état de la situation financière et pertes latentes accumulées de 26,9 M\$ inscrites à l'état des gains et pertes de réévaluation en 2021). La juste valeur des dérivés a été déterminée au moyen de techniques d'évaluation de niveau 2, selon la hiérarchie des justes valeurs définie à la note 1.

NOTES ANNEXES

Exercice clos le 31 mars 2022

La juste valeur des dérivés a été déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix en fonction de données d'entrée observables sur le marché, compte tenu des prix actuels du marché et des prix contractuels des instruments sous-jacents, ainsi que de la valeur temps et de la courbe de rendement qui sous-tendent les positions. La détermination de la juste valeur des dérivés tient compte du risque de crédit et des coûts directs courants sur la durée de vie des instruments.

Au 31 mars 2022, tous les swaps de taux d'intérêt étaient conclus avec la province.

6. CRÉANCES LIÉES AUX PROJETS

Les créances liées aux projets sont des montants qui ont été constatés à titre de produits selon la méthode de l'avancement des travaux ou lorsque les charges recouvrables ont été engagées, mais n'ont pas encore été facturées. Certaines créances liées aux projets ne seront pas facturées avant l'achèvement du projet. Les créances liées aux projets sont dues par des ministères et des organismes provinciaux ainsi que par d'autres organisations du secteur public provincial.

7. PLACEMENTS

Les placements consistent en des obligations comptabilisées au coût amorti. Au 31 mars 2022, les taux d'intérêt sur ces placements variaient entre 2,30 % et 3,50 % (entre 2,30 % et 3,50 % en 2021) et les échéances s'échelonnaient de septembre 2023 à septembre 2024.

8. FACILITÉ DE CRÉDIT DE L'OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT (L'« OOF »)

Infrastructure Ontario dispose d'une facilité de crédit renouvelable subordonnée d'au plus 100,0 M\$ et d'une durée de 5 ans consentie par l'OOF, organisme du gouvernement provincial, destinée au fonds de roulement du programme de partenariats publics-privés (« P3 »). Les avances doivent être remboursées dans les trois mois suivant la date d'emprunt, à moins qu'une prolongation ne soit demandée. La facilité de crédit renouvelable vient à échéance le 27 mars 2023. Aux 31 mars 2022 et 2021, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité.

9. DETTE ET IMMOBILISATIONS – PROGRAMME DE PRÊTS

Les facilités sont toutes réservées exclusivement au programme de prêts.

(en milliers de dollars)

a) Dette – programme de prêts

Dette de premier rang

Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure

300 000 \$

4,70

300 000 \$

4,70

Dette subordonnée

Facilité de crédit renouvelable à court terme

375 000

0,26-0,78

314 000

0,17-0,25

Obligations de la SOTI et de la société

1 355 000

2,92-4,96

1 440 000

2,92-4,96

Facilité de crédit non renouvelable à long terme

Taux fixe

3 304 287

0,90-3,58

3 092 315

0,90-3,58

Billets à taux variable

1 060 000

1,39-1,71

1 060 000

0,57-0,89

6 394 287

6 206 315

Frais d'émission de titres d'emprunt

(3 222)

(3 696)

6 391 065 \$

6 202 619 \$

b) Immobilisations – programme de prêts

Emprunt à la province d'Ontario

279 681 \$

0,18

279 681 \$

0,11

Emprunt à l'Agence ontarienne des eaux

120 000

0,69

120 000

1,38

399 681 \$

399 681 \$

NOTES ANNEXES

Exercice clos le 31 mars 2022

Les fonds affectés aux immobilisations et la dette subordonnée sont de rang inférieur à la dette de premier rang, mais de rang égal entre eux.

Le tableau suivant indique les remboursements de capital et les versements d'intérêts prévus sur la dette pour les cinq prochains exercices et par la suite :

(en milliers de dollars)

Exercice	Montant
2022-2023	1 402 826 \$
2023-2024	916 132
2024-2025	461 498
2025-2026	765 016
2026-2027	316 398
Par la suite	4 908 078
	8 769 948 \$

Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure

Le 19 avril 2007, Infrastructure Ontario a émis des obligations pour le renouvellement de l'infrastructure d'une valeur de 300 M\$. Les obligations portent intérêt au taux de 4,70 % par an et viennent à échéance le 1^{er} juin 2037.

Facilité de crédit renouvelable à court terme

En mai 2014, Infrastructure Ontario a commencé à émettre des billets à court terme dans le cadre d'une facilité de crédit renouvelable à court terme pour financer ses prêts à la construction à court terme. Aux termes de la facilité de crédit renouvelable conclue avec la province échéant en mai 2024, la société est autorisée à émettre un maximum de 600 M\$ pour des durées allant de trois mois à un an. Au 31 mars 2022, les échéances allaient d'avril 2022 à juin 2022 et les intérêts sur les billets variaient de 0,26 % à 0,78 % (de 0,17 % à 0,25 % en 2021).

Obligations de la SOTI et de la société

Infrastructure Ontario a émis des obligations de la Société ontarienne de travaux d'infrastructure (« SOTI ») et de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (la « société ») à la province afin de financer son programme de prêts. Les obligations sont des obligations subordonnées d'Infrastructure Ontario qui ont rang inférieur à toutes les autres dettes de premier rang actuelles et futures d'Infrastructure Ontario.

Au 31 mars 2022, les obligations à taux fixe portaient intérêt à des taux variant de 2,92 % à 4,96 % (de 2,92 % à 4,96 % en 2021) par an, et les échéances allaient de juin 2022 à juin 2045. Les intérêts sur ces obligations sont versés semestriellement jusqu'à l'échéance.

Facilité de crédit non renouvelable à long terme

En avril 2015, Infrastructure Ontario a commencé à financer, directement auprès du gouvernement provincial, un programme de prêts adossés à long terme par l'intermédiaire d'une facilité de crédit non renouvelable. Les nouvelles structures de dette reflètent les prêts qu'elles financent et sont assorties de modalités semblables, notamment en ce qui concerne l'échéance, la fréquence de paiement et le mode d'amortissement. Cette structure de financement apparie les actifs et les passifs et élimine la nécessité d'utiliser des dérivés pour couvrir les risques de taux d'intérêt. En novembre 2018, Infrastructure Ontario a obtenu l'autorisation d'emprunter un montant supplémentaire de 4,0 G\$ auprès de la province afin de financer le programme de prêts durant la période allant de novembre 2018 à mai 2022. Au 31 mars 2022, un montant de 2,5 G\$ était disponible sur la facilité.

Au 31 mars 2022, les intérêts à taux fixe sur les prêts adossés variaient entre 0,90 % et 3,58 % (entre 0,90 % et 3,58 % en 2021) et les dates d'échéance allaient d'avril 2022 à mars 2052. Les billets à taux variable portent intérêt à des taux correspondant au CDOR à trois mois majoré de 13 à 45 points de base et leurs dates d'échéance vont de juin 2022 à juin 2025. Les intérêts sont révisés et payés trimestriellement jusqu'à l'échéance des billets à taux variable.

Emprunt à la province d'Ontario

NOTES ANNEXES

Exercice clos le 31 mars 2022

Infrastructure Ontario a obtenu de la province un emprunt subordonné de 50 ans d'environ 280 M\$ en contrepartie d'un billet venant à échéance le 31 mars 2053. Les intérêts sur le billet sont révisés trimestriellement, le taux étant fixé au taux des bons du Trésor à trois mois de la province, et ils sont payables trimestriellement. Le 31 mars 2022, les intérêts sur le billet ont été révisés à 0,18 % (0,11 % en 2021).

Emprunt à l'Agence ontarienne des eaux

Infrastructure Ontario a obtenu de l'Agence ontarienne des eaux (l'« AOE »), organisme de la province, un emprunt subordonné de 20 ans de 120 M\$ garanti par un billet venant à échéance le 1^{er} mars 2023. Les intérêts sur le billet sont révisés mensuellement, le taux d'intérêt étant fixé à quatre points de base sous le taux CDOR à un mois, et sont payables trimestriellement. Le 31 mars 2022, le taux d'intérêt sur le billet était de 0,69 % (0,38 % en 2021).

Ensemble, l'emprunt à la province et l'emprunt à l'AOE fournissent à Infrastructure Ontario un financement subordonné à long terme lui assurant : i) une protection du crédit pour les investisseurs en obligations de premier rang telles que les obligations pour le renouvellement de l'infrastructure, et ii) des liquidités de sûreté pour les besoins de financement d'Infrastructure Ontario.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2022				
	Matériel informatique	Logiciels	Mobilier, agencements et matériel de bureau	Améliorations locatives	Total
Coût					
Solde au 1 ^{er} avril 2021	21 052 \$	7 767 \$	2 630 \$	17 615 \$	49 064 \$
Ajouts	441	2 126	-	-	2 567
Solde au 31 mars 2022	21 493	9 893	2 630	17 615	51 631
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} avril 2021	19 918	5 193	2 187	11 318	38 616
Ajouts	671	758	65	790	2 284
Solde au 31 mars 2022	20 589	5 951	2 252	12 108	40 900
Valeur comptable nette au 31 mars 2022	904 \$	3 942 \$	378 \$	5 507 \$	10 731 \$
(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2021				
	Matériel informatique	Logiciels	Mobilier, agencements et matériel de bureau	Améliorations locatives	Total
Coût					
Solde au 1 ^{er} avril 2020	20 190 \$	6 734 \$	2 630 \$	17 624 \$	47 178 \$
Ajouts	862	1 033	-	(9)	1 886
Solde au 31 mars 2021	21 052	7 767	2 630	17 615	49 064
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} avril 2020	19 148	4 573	2 122	10 516	36 359
Ajouts	770	620	65	802	2 257
Solde au 31 mars 2021	19 918	5 193	2 187	11 318	38 616
Valeur comptable nette au 31 mars 2021	1 134 \$	2 574 \$	443 \$	6 297 \$	10 448 \$

11. PRODUIT (CHARGE) D'INTÉRÊTS

NOTES ANNEXES

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

	2022		2021	
Produit d'intérêts	223 013	\$	225 392	\$
Charge d'intérêts	(198 903)		(203 176)	
Marge d'intérêts nette	24 110	\$	22 216	\$

La ventilation de la charge d'intérêts sur la dette est présentée ci-après :

Financement de programmes

Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	(14 100)	\$	(14 100)	\$
Facilité de crédit renouvelable à court terme	(936)		(1 417)	
Obligations de la SOTI et de la société	(51 832)		(57 417)	
Facilité de crédit non renouvelable à long terme	(98 965)		(94 669)	
	(165 833)		(167 603)	
Coûts des swaps de taux d'intérêt	(30 895)		(32 992)	
Amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt	(474)		(530)	
Amortissement des primes sur obligations	(772)		(636)	
	(197 974)		(201 761)	

Fonds affectés aux immobilisations

Emprunt à la province d'Ontario	(426)		(810)	
Emprunt à l'Agence ontarienne des eaux	(503)		(605)	
	(929)		(1 415)	

Charge d'intérêts totale

(198 903)	\$	(203 176)	\$
-----------	----	-----------	----

Un rapprochement des intérêts en trésorerie reçus et payés et de la marge d'intérêts nette est présenté ci-après :

Intérêts en trésorerie reçus	220 213	\$	222 475	\$
Intérêts en trésorerie payés	(198 085)		(205 912)	
	22 128		16 563	
Intérêts hors trésorerie				
Amortissement des coûts des prêts à conditions de faveur (note 4)	3 497		4 058	
Autres intérêts hors trésorerie	(1 515)		1 595	
Marge d'intérêts nette	24 110	\$	22 216	\$

Les autres intérêts hors trésorerie comprennent le montant net du produit d'intérêts à recevoir et de la charge d'intérêts à payer, ainsi que l'amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt et des primes sur obligations.

NOTES ANNEXES

Exercice clos le 31 mars 2022

12. FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

(en milliers de dollars)	2022 Prévisions		2022		2021
Services professionnels et de consultation	11 819	\$	14 785	\$	7 544
Technologies de l'information	10 563		8 850		7 235
Locaux	4 588		4 775		4 948
Bureau et administration	1 548		1 155		3 886
Communications	130		74		77
Dotation à l'amortissement	2 778		2 284		2 257
	31 426	\$	31 923	\$	25 947

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La société a une dépendance économique envers la province puisqu'une part importante de ses produits lui est versée par celle-ci afin de lui permettre de fournir des services à des organismes de la Couronne et ministères de l'Ontario, notamment le ministère de la Santé, le ministère du Procureur général, le MSGSC, le ministère du Solliciteur général, le ministère des Transports et le ministère de l'Infrastructure.

Les principales sources de produits d'Infrastructure Ontario provenant de la province sont les suivantes :

1. Frais de réalisation des projets et coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets
Des frais fondés sur un pourcentage des coûts liés aux projets ou sur une base de recouvrement des coûts sont facturés pour des services, notamment en matière de gestion de projets et de contrats, qui sont fournis à différents organismes de la Couronne et ministères de l'Ontario. Les coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets comprennent les services de conseillers externes et les éventualités liées aux coûts de projet.
2. Frais de gestion
Des frais sont facturés pour des services, notamment en matière de gestion immobilière et de gestion de projets, qui sont fournis au portefeuille immobilier général du MSGSC et au portefeuille immobilier d'entreprises.

Infrastructure Ontario a des placements portant intérêt (note 7) et des montants empruntés à la province et à l'AOE (note 9) et a obtenu une ligne de crédit auprès de l'OOF (note 8).

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La société offre un régime de retraite à cotisations déterminées à certains employés à temps plein. Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, les cotisations de la société à ce régime se sont élevées à 5,1 M\$ (4,6 M\$ en 2021).

La société offre des prestations de retraite à certains de ses employés à temps plein par sa participation au Régime de retraite des fonctionnaires, régime interentreprises à prestations déterminées établi par la province. Le montant des cotisations au régime de retraite, soit 0,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (0,3 M\$ en 2021), est fondé sur des formules établies par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et a été passé en charges. Le coût des avantages complémentaires de retraite pour ces employés est payé par le MSGSC et n'est pas inscrit dans les états financiers.

NOTES ANNEXES

Exercice clos le 31 mars 2022

15. GESTION DES RISQUES

Les principaux risques auxquels Infrastructure Ontario est exposée du fait de ses instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt. Le comité de l'immobilier et des prêts du conseil d'administration passe en revue les politiques de gestion de chacun de ces risques, lesquels sont résumés dans les paragraphes suivants.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte découlant de l'incapacité d'une contrepartie à satisfaire à ses obligations financières contractuelles envers Infrastructure Ontario. La société est exposée au risque de crédit du fait de sa trésorerie, de ses placements et de ses créances, et surtout de ses prêts. La société gère le risque de crédit en mettant en œuvre des politiques et des processus d'examen.

Risque de crédit – prêts

La surveillance du risque de crédit lié au programme de prêts incombe au comité de l'immobilier et des prêts du conseil d'administration.

La politique en matière de risque de crédit fait en sorte que les montants des prêts accordés sont proportionnels à la capacité de l'emprunteur d'assurer le service de la dette et à la tolérance au risque d'Infrastructure Ontario. La politique en matière de risque de crédit établit pour chaque secteur les principes d'évaluation du risque de crédit selon un ensemble de facteurs de risque précis. Des fonctions de souscription et de crédit distinctes existent afin d'assurer l'examen indépendant et la remise en question dans le cadre du processus d'obtention d'autorisation. Un contrôle diligent est effectué et la note finale ainsi que la recommandation de chaque demandeur sont soumises, si nécessaire, à l'approbation du comité de l'immobilier et des prêts ainsi que du conseil d'administration, d'après la délégation de pouvoirs d'Infrastructure Ontario.

Infrastructure Ontario a mis en place un processus d'examen des prêts fondé sur les risques couvrant tous les secteurs de prêts et permettant de relever rapidement tout changement possible de la solvabilité des contreparties. L'examen des prêts vise à évaluer l'état des projets financés en cours de construction; à assurer le paiement et le respect des clauses restrictives sur la durée du prêt; à entreprendre des mesures correctives en temps utile afin d'atténuer les pertes de crédit potentielles; et à signaler les problèmes de remboursement potentiels au comité de l'immobilier et des prêts ainsi qu'au conseil d'administration.

L'exposition maximale d'Infrastructure Ontario au risque de crédit sur les prêts, compte non tenu des garanties détenues ou autres rehaussements de crédit, s'établissait à 6 173,2 M\$ au 31 mars 2022.

Infrastructure Ontario classe et gère ses prêts par catégories. Les emprunteurs de catégorie 1 reçoivent des produits fiscaux ou des transferts provinciaux qui représentent d'excellentes sources de remboursement de la dette. Les emprunteurs de catégorie 2 sont dans des secteurs qui sont réglementés ou ont le droit de recevoir des contrats commerciaux à composante gouvernementale; par conséquent, ils disposent d'une source stable de remboursement de la dette. Les emprunteurs de catégorie 3 sont des organismes tributaires de produits autogénérés parce que les prix sont réglés par le marché ou qu'ils dépendent de dons et d'activités de collecte de fonds. Le profil des prêts s'établissait comme suit au 31 mars 2022 :

NOTES ANNEXES

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)	En cours	Provision pour moins-value de prêts ²⁾	2022	2021
Catégorie 1				
Municipalités	3 963 159	\$		
Ville de Toronto (à titre de garant)	1 019 745			
Universités	125 000			
Régies locales des services publics	104			
Logement social (garanties par les municipalités)	160 541			
Logement abordable (garanties par les municipalités)	1 090			
Centres communautaires de santé et de services sociaux (garanties par les municipalités)	5 943			
Activités sportives et récréatives (garanties par les municipalités)	65 823			
	5 341 405	(706)	5 340 699	5 284 336
Catégorie 2				
Sociétés de distribution locales	175 543			
Soins de longue durée	125 811			
Logement abordable (SCHL) ¹⁾	121 178			
Logement abordable (hors SCHL) ¹⁾	133 153			
Logement social	85 715			
Centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones	969			
Centres communautaires de santé et de services sociaux	17 359			
	659 728	(4 711)	655 017	693 024
Catégorie 3				
Centrales électriques	79 314			
Systèmes énergétiques communautaires	21 222			
Corporations municipales (autres)	27 283			
Entités bénéficiaires (établissements de formation artistique, etc.)	77 955			
Activités sportives et récréatives	10 626			
	216 400	(25 756)	190 644	204 029
Coûts reportés des prêts à conditions de faveur				
Coûts reportés à l'ouverture de l'exercice	(16 648)			
Amortissement des coûts des prêts à conditions de faveur	3 497			
Coûts reportés à la clôture de l'exercice	(13 151)	-	(13 151)	(16 648)
Prêts				
	6 204 382	\$	(31 173)	\$
			6 173 209	\$
				6 164 741
				\$

⁽¹⁾ SCHL désigne la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

⁽²⁾ Composée d'une provision de 26,7 \$ pour moins-value générale et d'une provision de 4,5 M\$ pour moins value spécifique.

NOTES ANNEXES

Exercice clos le 31 mars 2022

Garanties – prêts

Infrastructure Ontario accorde des prêts aux demandeurs capables d'assurer le service de la dette sur la durée du prêt. La société n'accorde aucun prêt sur la valeur résiduelle de l'actif et ne tient pas compte de la propriété ou du contrôle d'un actif lorsqu'elle évalue la couverture du service de la dette. Elle accorde des prêts aux demandeurs disposant de sources de flux de trésorerie permanents quasi assurés, plus précisément la capacité unique de bon nombre d'emprunteurs à générer des produits fiscaux ou à recevoir un financement de la province. Infrastructure Ontario diminue son risque de crédit lié au portefeuille de prêts au moyen de diverses dispositions d'atténuation et de contrôle. La société est dotée d'un mécanisme d'interception avec la province qui prévoit le réacheminement vers Infrastructure Ontario des fonds dus à certains emprunteurs (notamment des municipalités) recevant du financement de la province. Les clients qui ne reçoivent pas de financement provincial doivent fournir des sûretés adéquates telles que des garanties, des emprunts ou charges hypothécaires de premier rang, des contrats de sûreté générale, des cessions de loyers et de contrats de location, des cessions de comptes, des accords et des nantissements.

Dépréciation – prêts

La provision pour moins-value de prêts est établie à l'égard du portefeuille de prêts, après évaluation par la direction de la conjoncture économique et des conditions du secteur et du portefeuille pour les différents secteurs de prêts. La provision pour moins-value générale est établie d'après un processus selon lequel une note de risque est attribuée au prêt lors de son montage, contrôlée régulièrement et ajustée pour tenir compte de l'évolution du risque de crédit sous-jacent. Une provision pour moins-value spécifique correspondant à la partie non recouvrable prévue du prêt est également établie en cas de détérioration connue du crédit de l'emprunteur.

Risque de crédit – trésorerie, créances et placements

L'exposition maximale d'Infrastructure Ontario au risque de crédit du fait de sa trésorerie, de sa trésorerie soumise à des restrictions, de ses créances et de ses placements, sans tenir compte des garanties détenues ou autres rehaussements du crédit, s'établissait comme suit au 31 mars 2022 :

(en milliers de dollars)	2022	En souffrance depuis plus de 90 jours
Trésorerie	655 662 \$	- \$
Trésorerie soumise à des restrictions	84 600	-
Créances d'exploitation	37 766	10 896
Intérêts à recevoir	42 768	-
Produits de placement à recevoir	2 109	-
Actifs dérivés	47 641	-
Créances liées aux projets	72 385	-
Placements	201 579	-
	1 144 510 \$	10 896 \$

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent par suite de variations des prix du marché. Infrastructure Ontario n'investit que dans des actifs liquides autorisés aux termes des politiques et lignes directrices en matière de trésorerie approuvées, lesquels peuvent être facilement liquidés.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue par suite de variations des taux d'intérêt du marché. La société est exposée à ce risque lorsque la réévaluation des actifs n'est pas harmonisée avec la réévaluation des passifs. L'écart de réévaluation a été éliminé pour tous les prêts émis après le 1^{er} avril 2015 du fait de la signature de conventions de prêts adossés avec l'OOF.

NOTES ANNEXES

Exercice clos le 31 mars 2022

La direction gère également le risque de taux d'intérêt au moyen de swaps de taux d'intérêt et grâce à l'alignement des structures de risque et des échéances des actifs et des passifs.

Sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, une variation de +/- 100 points de base des taux d'intérêt aurait eu une incidence de 2,6 M\$ (8,5 M\$) sur l'excédent et de 33,3 M\$ (31,4 M\$) sur les gains (pertes) de réévaluation accumulés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'Infrastructure Ontario ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières à leur échéance. Ce risque est géré par l'intermédiaire des fonds affectés aux immobilisations, qui sont financés au moyen d'emprunts subordonnés à long terme accordés par la province et l'AOE. Les fonds affectés aux immobilisations sont en partie investis dans des instruments liquides à long terme pouvant être convertis en trésorerie advenant une crise de liquidité prévisible.

Les règlements administratifs régissant les emprunts d'Infrastructure Ontario sont approuvés par le conseil d'administration, par le ministre de l'Infrastructure et par le ministre des Finances. Tous les emprunts sont effectués après une prise en compte judicieuse des risques de taux d'intérêt et de liquidité, en conformité avec la politique en matière de trésorerie. Infrastructure Ontario emprunte des fonds directement auprès de la province afin de combler ses besoins de financement à long terme par l'intermédiaire de l'OOF.

Le tableau suivant illustre les échéances des obligations contractuelles au 31 mars 2022 :

(en milliers de dollars)	Moins de 1 an	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes d'exploitation	8 229 \$	- \$	- \$	8 229 \$
Charges à payer	37 892	-	-	37 892
Passifs détenus en fiducie	84 600	-	-	84 600
Intérêts à payer	39 707	-	-	39 707
Dette et immobilisations – capital et intérêts	1 402 826	2 459 044	4 908 078	8 769 948
Total des passifs financiers	1 573 254 \$	2 459 044 \$	4 908 078 \$	8 940 376 \$

16. ÉVENTUALITÉS

La société est partie à divers différends et litiges. De l'avis de la direction, le règlement des différends n'aura aucune incidence importante sur la situation financière de la société.

17. ENGAGEMENTS

Les paiements de loyer minimaux en vertu des contrats de location-exploitation pour les locaux de bureau de la société pour les cinq prochains exercices et par la suite sont présentés ci-après :

(en milliers de dollars)

Exercice	Montant
2022-2023	3 860 \$
2023-2024	3 930
2024-2025	4 129
2025-2026	4 228
2026-2027	4 304
Par la suite	5 508
	25 959 \$

Au 31 mars 2022, Infrastructure Ontario avait des engagements de prêts non utilisés de 548,2 M\$.

NOTES ANNEXES

Exercice clos le 31 mars 2022

18. FONDS DÉTENUS EN FIDUCIE

La SCHL oblige Infrastructure Ontario à percevoir les impôts fonciers et les fonds de réserve comme condition pour pouvoir fournir des prêts au logement abordable. En vertu de l'attestation d'assurance de la SCHL, les fonds doivent être détenus dans un compte en fiducie et administrés par Infrastructure Ontario. De plus, les ententes de prêt obligent certains emprunteurs à établir des fonds de réserve dans le compte de fiducie. Au 31 mars 2022, les fonds administrés s'élevaient à 8,8 M\$ (8,0 M\$ en 2021).

Infrastructure Ontario a un processus pour comptabiliser les fonds reçus de divers ministères et devant être versés aux consortiums de construction de projets à titre de paiements au quasi-achèvement de projets, de paiements intermédiaires, ainsi que les paiements reçus au titre de variations, du matériel, du mobilier de bureau et des agencements. Les variations sont des changements touchant l'étendue du contrat qui ont été approuvés par les parties au contrat après la conclusion initiale. On les appelle également des « autorisations de modification de contrat ». Tous les paiements susmentionnés sont effectués directement par les ministères commanditaires, mais sont versés par le biais d'Infrastructure Ontario. Au 31 mars 2022, Infrastructure Ontario détenait un montant de 75,8 M\$ (90,3 M\$ en 2021) dans son compte en fiducie de grand livre général de projets.

Infrastructure Ontario maintient plusieurs comptes bancaires d'exploitation qu'elle administre à titre de fiduciaire pour le compte du MSGSC. Ces comptes sont directement liés aux activités du portefeuille immobilier général du MSGSC pour lequel la société agit à titre de gestionnaire financier en vertu de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*. Au 31 mars 2022, les fonds détenus en fiducie pour le compte du MSGSC s'élevaient à 191,3 M\$ (126,0 M\$ en 2021), montant qui n'est pas comptabilisé dans les présents états financiers.

NOTES ANNEXES

Exercice clos le 31 mars 2022

19. INFORMATION SECTORIELLE

La structure d'information financière d'Infrastructure Ontario tient compte de la manière dont la société est gérée. Infrastructure Ontario gère ses activités de manière à permettre la livraison et la reddition de comptes à l'égard des priorités établies par le ministre et des objectifs fixés par le conseil d'administration. De plus, Infrastructure Ontario évalue et prévoit les affectations et les travaux futurs afin d'aligner ses ressources en conséquence. Ainsi, Infrastructure Ontario est en mesure de répartir efficacement ses ressources et les responsabilités entre ses unités d'exploitation afin d'assurer l'efficacité et le caractère durable des activités sur la période couverte par le plan d'affaires.

Le tableau suivant fournit un résumé de l'information financière par division :

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2022					Total
	Réalisation des projets	Immobilier	Prêts	CATC ⁽¹⁾	Projets commerciaux	
Produits						
Produit d'intérêts	- \$	- \$	223 013 \$	- \$	- \$	223 013 \$
Frais de réalisation des projets	63 438	-	-	5 331	11 886	80 655
Frais de gestion – portefeuille immobilier général	-	51 367	-	-	-	51 367
Frais de gestion – gestion immobilière d'entreprise	-	5 776	-	-	-	5 776
Coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets	60 029	17 383	-	2 392	23 234	103 038
Autres produits	-	125	538	-	-	663
	123 467	74 651	223 551	7 723	35 120	464 512
Charges						
Salaires et avantages sociaux	45 717	36 419	5 670	3 895	8 971	100 672
Frais généraux et d'administration	15 868	11 325	1 943	837	1 950	31 923
Charge d'intérêts	-	-	198 903	-	-	198 903
Coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets	59 488	17 383	-	2 392	23 234	102 497
Frais relatifs aux entrepreneurs	-	9 524	-	-	-	9 524
	121 073	74 651	206 516	7 124	34 155	443 519
Excédent	2 394 \$	- \$	17 035 \$	599 \$	965 \$	20 993 \$

⁽¹⁾ CATC renvoie à « communautés axées sur le transport en commun ».

NOTES ANNEXES

Exercice clos le 31 mars 2022

	Exercice clos le 31 mars 2021 – prévisions					
(en milliers de dollars)	Réalisation des projets	Immobilier	Prêts	CATC	Projets commerciaux	Total
Produits						
Produit d'intérêts	- \$	- \$	221 881 \$	- \$	- \$	221 881 \$
Frais de réalisation des projets	61 610	-	-	5 300	11 434	78 344
Frais de gestion – portefeuille immobilier général	-	49 908	-	-	-	49 908
Frais de gestion – gestion immobilière d'entreprise	-	5 084	-	-	-	5 084
Coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets	61 000	6 000	-	7 750	23 000	97 750
Autres produits	-	340	326	-	-	666
	122 610	61 332	222 207	13 050	34 434	453 633
Charges						
Salaires et avantages sociaux	44 769	36 482	5 080	4 306	9 290	99 927
Frais généraux et d'administration	16 513	9 446	2 478	845	2 144	31 426
Charge d'intérêts	-	-	198 524	-	-	198 524
Coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets	61 000	6 000	-	7 750	23 000	97 750
Frais relatifs aux entrepreneurs	-	9 404	-	-	-	9 404
	122 282	61 332	206 082	12 901	34 434	437 031
Excédent	328 \$	- \$	16 125 \$	149 \$	- \$	16 602 \$

NOTES ANNEXES

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2021					
	Réalisation des projets	Immobilier	Prêts	CATC	Projets commerciaux	Total
Produits						
Produit d'intérêts	- \$	- \$	225 392 \$	- \$	- \$	225 392 \$
Frais de réalisation des projets	61 896	-	-	4 124	5 860	71 880
Frais de gestion – portefeuille immobilier général	-	49 270	-	-	-	49 270
Frais de gestion – gestion immobilière d'entreprise	-	4 956	-	-	-	4 956
Coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets	72 937	37 919	-	1 085	4 867	116 808
Autres produits	-	300	742	-	-	1 042
	134 833	92 445	226 134	5 209	10 727	469 348
Charges						
Salaires et avantages sociaux	39 130	37 893	4 875	3 363	4 842	90 103
Frais généraux et d'administration	13 822	7 278	1 698	698	2 451	25 947
Charge d'intérêts	-	-	203 176	-	-	203 176
Coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets	72 937	37 919	-	1 085	4 867	116 808
Frais relatifs aux entrepreneurs	-	9 355	-	-	-	9 355
	125 889	92 445	209 749	5 146	12 160	445 389
Excédent (déficit)	8 944 \$	- \$	16 385 \$	63 \$	(1 433) \$	23 959 \$

20. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Après le 31 mars 2022, Infrastructure Ontario a conclu les ententes suivantes :

Facilité de crédit renouvelable à court terme

Une modification a été apportée à la facilité de crédit renouvelable à court terme. Avec prise d'effet le 7 avril 2022, la société est autorisée à émettre un maximum de 1,1 G\$ pour des durées allant de trois mois à un an aux termes de la facilité de crédit renouvelable conclue avec la province échéant le 7 avril 2027.

Facilité de crédit non renouvelable à long terme

Une nouvelle facilité de crédit non renouvelable à long terme a été conclue. Avec prise d'effet le 14 mai 2022, Infrastructure Ontario est autorisée à emprunter 4,0 G\$ auprès de la province afin de financer le programme de prêts, la date d'échéance de cet emprunt étant le 14 mai 2025.

ANNEXE

MANDAT LÉGISLATIF

Infrastructure Ontario est un organisme de la province de l'Ontario doté d'un conseil d'administration. Son mandat est exposé dans la Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Loi sur la SOII); il comporte les points suivants :

- ▶ donner des conseils et des services au sujet des questions de nature financière, stratégique ou autre qui touchent le gouvernement;
- ▶ exercer les pouvoirs, devoirs et fonctions que lui a délégués le ministre de l'Infrastructure en vertu de la Loi de 2011 sur le ministère de l'Infrastructure ou de la Loi de 2021 sur la réalisation accélérée de projets d'Internet à haut débit;
- ▶ mettre en œuvre les transactions liées au gouvernement ou faciliter leur mise en œuvre;
- ▶ proposer des conseils et des services, notamment en matière de gestion de projets et de contrats, relativement aux projets d'infrastructure en Ontario qui n'impliquent pas des biens du gouvernement;
- ▶ offrir des conseils et des services associés aux biens du gouvernement, notamment en matière de gestion de projets et de contrats, et d'aménagement;
- ▶ assurer la gestion financière des biens du gouvernement détenus par le ministre des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC) ou par un organisme d'État dont le ministre des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs est responsable;
- ▶ offrir des conseils et des services liés aux biens immobiliers aux organismes du secteur public prescrits;
- ▶ donner des conseils et des services à des entités non ontariennes relativement à l'élaboration de programmes de prêts pour les infrastructures publiques, les biens immobiliers, les questions financières stratégiques ou autres et la mise en œuvre de transactions;
- ▶ accorder un financement aux municipalités et à d'autres organismes publics admissibles pour des projets d'infrastructure.

ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE — IO RÉINVESTIT DANS LES COLLECTIVITÉS

IO et ses employés ont à cœur de contribuer à la vitalité des collectivités au sein desquelles ils vivent et travaillent. IO Gives Back est un comité d'employés visant à fournir au personnel des possibilités de rendre service à la collectivité, de faire de l'activité physique et de participer à des activités sociales.

En 2021-2022, IO a continué de relever le défi de trouver des façons originales de soutenir la collectivité dans des circonstances sans précédent et alors que la population avait plus que jamais besoin d'aide. Grâce à l'appui et à la participation exceptionnelle des employés de toutes nos équipes et régions, IO a recueilli 35 735 \$ pour Centraide au cours de plusieurs initiatives virtuelles, telles que le défi GetUp Challenge, le concours des costumes d'Halloween, la vente aux enchères, le concours de sculpture de citrouille, et les dons par retenue sur la paie.

Les employés ont également déployé des efforts supplémentaires pour amasser des fonds destinés à des organismes comme LGBT Youthline, Egale, Rainbow Railroad, Holiday Helpers, Canadian Connections Afghanistan, Fred Victor et Pendo International; ils ont aussi participé à une collecte de produits pour le Native Women's Resource Centre de Toronto.

ANNEXE

| PRIX 2021-2022

Hôpital Cortellucci Vaughan

Prix Médaille d'or — Infrastructure

Prix nationaux récompensant l'innovation et l'excellence en partenariats public-privé

Conseil canadien pour les partenariats public-privé

Hôpital Cortellucci Vaughan

Meilleurs projets globaux — Prix du mérite

Engineering News Record

Hôpital Cortellucci Vaughan

Grands éloges — Projet d'infrastructure sociale de l'année

Prix PPP

Bulletin PPP

Expansion du réseau ferroviaire GO — Gare GO de Cooksville

Prix de la World Architecture Community — Architecture réalisée

World Architecture Community

Expansion du réseau ferroviaire GO — Gare GO de Cooksville

Prix d'excellence en matière de conception architecturale

Institut international du stationnement et de la mobilité

Expansion du réseau ferroviaire GO — Gare GO de Cooksville

Prix du public — Projets publics

Mississauga Urban Design Awards

Expansion du système ferroviaire GO — Tunnel ferroviaire de l'autoroute 401

Médaille d'argent — Infrastructure

Prix nationaux récompensant l'innovation et l'excellence en partenariats public-privé

Conseil canadien pour les partenariats public-privé

Hôpital Trafalgar Memorial d'Oakville

Prix de la Terre — Établissement de soins de santé

BOMA Canada

Palais de justice polyvalent de Quinte

Prix de la Terre — Établissement polyvalent

BOMA Canada

Palais de justice polyvalent de Quinte

Prix de section et Prix du mérite

Illuminating Engineering Society



**Infrastructure
Ontario**

Infrastructure Ontario

1, rue Dundas Ouest, Bureau 2000,
Toronto (Ontario) M5G 1Z3
www.infrastructureontario.ca